

# ***Les déchets dans la région de Québec***

## **Mémoire**

Présenté à  
La Commission indépendante  
du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec

Par  
**Le Groupe de la Simplicité Volontaire de Québec**

Dans le cadre des consultations publiques  
sur le projet  
de plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord

17 avril 2004

# Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>LES DÉCHETS DANS LA RÉGION DE QUÉBEC</b> .....                      | <b>1</b>  |
| <b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....  | <b>2</b>  |
| <b>RÉSUMÉ</b> .....  | <b>4</b>  |
| <b>INTRODUCTION</b> .....  | <b>5</b>  |
| <b>CHAPITRE 1</b> .....  | <b>6</b>  |
| <b>LA PRÉVENTION DES DÉCHETS</b> .....                                 | <b>6</b>  |
| <b>1. L'ÉDUCATION À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS</b> .....                | <b>7</b>  |
| <b>2. LA RÉDUCTION À LA SOURCE</b> .....                               | <b>7</b>  |
| <u>2.1 La réduction de la consommation</u> .....                       | 7         |
| <u>2.2 La dématérialisation de la consommation</u> .....               | 11        |
| <u>2.3 Le partage des biens matériels</u> .....                        | 11        |
| <u>2.4 Les services de location et de prêts</u> .....                  | 12        |
| <u>2.5 Les achats responsables</u> .....                               | 12        |
| <u>Conclusion</u> .....  | 13        |
| <b>3. LE RÉEMPLOI</b> .....  | <b>14</b> |
| <u>3.1 Forces actuelles</u> .....                                      | 14        |
| <u>3.2 Faiblesses actuelles</u> .....                                  | 14        |
| <u>3.3 Les propositions du projet de PGMR et leur discussion</u> ..... | 16        |
| <u>3.4 Les propositions du GSVQ</u> .....                              | 17        |
| <u>Conclusion</u> .....  | 19        |
| <b>4. LE RECYCLAGE</b> .....   | <b>20</b> |
| <u>4.1 Situation actuelle</u> .....                                    | 20        |
| <u>4.2 Propositions du projet de PGMR</u> .....                        | 20        |
| <u>4.3 Opinions du GSVQ</u> .....                                      | 21        |
| <u>4.4 Propositions du GSVQ</u> .....                                  | 21        |
| <u>Conclusion</u> .....  | 22        |
| <b>5. LE COMPOSTAGE</b> .....  | <b>23</b> |
| <u>5.1 Situation actuelle</u> .....                                    | 23        |
| <u>5.2 Propositions du projet de PGMR</u> .....                        | 23        |
| <u>5.3 La position du GSVQ</u> .....                                   | 24        |
| <u>5.4 Les résidus verts</u> .....                                     | 25        |
| <u>5.5 Les boues des stations d'épuration</u> .....                    | 26        |
| <u>5.6 Les broyeurs dans le fond de l'évier</u> .....                  | 26        |
| <u>Conclusion</u> .....  | 27        |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>CHAPITRE 2</b> .....   | <b>28</b> |
| <b>QUELQUES IDÉES ADDITIONNELLES</b> .....  | <b>28</b> |
| 1. <i>Le système économique</i> .....   | 28        |
| 2. <i>Les ICI (industries, commerces, institutions)</i> .....                     | 30        |
| 3. <i>Le service de bac à récupération</i> .....                                  | 31        |
| 4. <i>L'incinérateur</i> .....  | 31        |
| 5. <i>Les audiences publiques</i> .....   | 33        |
| <b>CHAPITRE 3</b> .....   | <b>35</b> |
| <b>UN SITE D'ENFOUISSEMENT ADDITIONNEL POUR QUÉBEC</b> .....                      | <b>35</b> |
| 1. <i>L'historique de l'enfouissement pour Québec et le site de St-Tite</i> ..... | 35        |
| 2. <i>Problématique</i> .....   | 36        |
| 3. <i>Étude préliminaire du site de Beauport</i> .....                            | 37        |
| <i>Conclusion</i> .....   | 40        |
| <b>RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES</b> .....                             | <b>41</b> |
| <b>ANNEXE A</b> .....   | <b>47</b> |
| <i>Les autres sites potentiels d'enfouissement sanitaire</i> .....                | 47        |
| <b>ANNEXE B</b> .....   | <b>48</b> |
| <i>Le phénomène "Pas dans ma cour"</i> .....                                      | 48        |
| <b>ANNEXE C</b> .....   | <b>49</b> |
| <i>Le projet de la Société des Jardins Retrouvés</i> .....                        | 49        |

## Résumé

Le Groupe de la simplicité volontaire de Québec est un mouvement social possédant un intérêt soutenu pour l'environnement, pour la justice sociale, et entre autres, pour la réduction de la consommation. Dans cette perspective, le PGMR de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est une question qui nous tient à coeur, car la gestion des déchets passe indubitablement par une réduction de la consommation. Nous avons voulu rédiger ce mémoire afin de contribuer à offrir des pistes de solutions concrètes pour le secteur résidentiel, permettant à la CMQ d'atteindre une bonne performance de mise en valeur des matières résiduelles pour l'objectif de 2008.

Dans cette optique, nous exposerons dans le chapitre 1, l'importance de la réduction à la source dans différents types de consommation pour obtenir une réduction substantielle des matières résiduelles sur le territoire de la CMQ. Pour se faire, nous présentons dans le point 1 : une campagne de sensibilisation et d'éducation qui doit s'effectuer de manière récurrente pour responsabiliser les citoyens de l'augmentation constante de production des déchets. Notre argumentation est simple : le projet de PGMR prévoit une augmentation des déchets de l'ordre de 1%/an, nous nous pensons que le 1% d'augmentation devrait se métamorphoser dans une réduction des matières résiduelles de 1% de moins à chaque année.

Pour atteindre ce résultat, nous analysons la hiérarchie des 3 RVE (réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination), comme guide de structure pour ce mémoire. En effet, nous explorons dans le point 2 : la **réduction** de la consommation sous divers angles tels que la surconsommation, les différents moyens concrets permettant la réduction des déchets, la croyance populaire de la réduction à la consommation nuisant à l'économie, la dématérialisation, le partage des biens et la location de produits ainsi que les achats responsables.

Dans le point 3, nous abordons le secteur du **réemploi** qui doit être mousser pour ces multiples avantages de réduction de gaspillage des marchandises. Cependant, nous observons que la création des 11 éco-centres est une aberration. Évidemment, la CMQ a la mission sociale de promouvoir, de coordonner et d'aider les organisations sociales qui s'occupent du réemploi des produits, mais par la dynamisation des ventes, par la formation des employés de ce secteur et par des subventions à la recherche et au développement dans ce domaine.

Dans le point 4, nous avons traité du **recyclage** des matières résiduelles. Le recyclage s'accompagne d'une responsabilisation du citoyen face à son devoir de réorienter les déchets plutôt que de les jeter directement dans les vidanges. En outre, les incitatifs financiers sont un bon moyen de conscientiser le citoyen. De plus, nous avons élaboré au point 5 le compostage domestique ainsi que le compostage municipal qui est une **valorisation** des matières putrescibles.

Par ailleurs, au chapitre 2, nous avons étudié brièvement quelques idées additionnelles pour prévenir ou réduire la production de déchets. Finalement dans le chapitre 3, nous avons élaboré une idée originale pour l'**élimination** du déchet ultime, c'est-à-dire les mâchefers de l'incinérateur qui pourrait être enfouis dans une ancienne carrière désaffectée de Beauport supprimant certains problèmes environnementaux, sociaux et économiques.

# Introduction

D'abord, nous tenons à féliciter la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et les principaux auteurs et collaborateurs ayant travaillé à la confection du projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour la Rive-Nord. Dans cette même lignée, nous avons apprécié être consulté et ainsi pouvoir donner notre opinion sur différents aspects de la gestion des déchets.

Le Groupe de simplicité volontaire de Québec (GSVQ), qui signe le présent mémoire, a dans sa mission une forte préoccupation environnementale ainsi que tous les aspects relatifs à la prévention des déchets (réduction, réemploi, recyclage et compostage) le concerne particulièrement. La question de la réduction, entre autres, de la consommation, est pour le GSVQ une priorité que devrait se donner la société québécoise et nord-américaine en général.

Il y a déjà quelques mois, le GSVQ obtenait la participation d'une stagiaire (Sylvie Rouillard) du département de science politique de l'Université Laval pour travailler, à temps plein, pendant plus de trois mois, sur ce dossier. De plus, le GSVQ a recruté trois personnes additionnelles pour former un comité afin d'étudier cette question. Ces personnes sont : Danaé Lussier, Loriane Thibodeau et Pascal Grenier, actuel responsable du GSVQ. Le comité s'est réuni régulièrement, pour mettre en commun les recherches de chacun(e) et discuter des textes rédigés par Sylvie.

Nous n'avons abordé, dans ce mémoire, presque exclusivement les aspects relatifs aux déchets résidentiels, laissant aux personnes plus familières avec les autres types de déchets (ICI, CRD, etc) le soin de traiter de ces questions. Cette présentation du mémoire n'est pas complète. Nous ne sommes pas des experts dans la problématique de la gestion des matières résiduelles. Nous sommes un groupe communautaire qui ne possédons évidemment pas les outils de gestion et les ressources financières et techniques pour effectuer une étude en profondeur. Cependant, nous avons exploré des pistes de solutions qui s'avèrent intéressantes tant au niveau économique, environnemental que social.

Le cœur du rapport traite des aspects relatifs à la prévention, avec un accent particulier sur la réduction et le réemploi. Toutefois, le compostage a fait l'objet d'un examen tout de même sérieux ainsi que le recyclage. Nous avons ajouté au rapport une partie sur des idées en vrac représentant nos considérations plus ou moins classées et qui pouvaient présenter un intérêt pour la Commission.

Finalement, nous avons donné des énergies à une proposition originale de site alternatif d'enfouissement pour les cendres de la région de Québec, laquelle pourrait, tout en assurant l'enfouissement à meilleur coût et en réduisant certains impacts environnementaux, permettre la revalorisation d'une carrière désaffectée en pleine ville.

# Chapitre 1

## *La prévention des déchets*

La problématique des déchets s'observe à travers les quantités de déchets produits ainsi que l'importance de leur rythme d'augmentation. Le projet de PGMR nous démontre que la quantité de déchets incinérés est de près de 300 000 tonnes/an, alors que le rythme d'augmentation est de 1%/an et ce depuis 1992. Même si ces quantités nous apparaissent impressionnantes, il faut garder en tête que les déchets ne sont pas générés seulement lors de la consommation, mais tout au long du processus de production de la marchandise, en commençant par l'exploitation de la matière première, le transport, la fabrication du bien et sa mise en marché. En considérant cette réalité, on peut imaginer que les quantités de déchets effectives sont beaucoup plus grandes que celles que nous gérons à la CMQ. La prévention des déchets est une priorité, car le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. Idéalement, l'objectif devrait être "zéro déchet".

La prévention, comprenant les différentes activités entraînant la réduction des déchets, devrait être la pierre angulaire de tout bon plan de gestion des matières résiduelles. Toutefois, dans le projet de PGMR proposé par la CMQ, plusieurs actions de prévention, même si elles sont traitées, ne reçoivent pas, selon nous, une attention suffisante. Par exemple, le cas de la réduction à la source des déchets devrait faire l'objet d'engagements précis à court, moyen et long terme, plutôt que de vagues intentions.

Finalement, la prévention des déchets se réalise à travers différents champs que nous analyserons tour à tour dans les pages qui suivent. C'est ainsi que les principales sections de cette partie du rapport sur la prévention seront consacrées à ses différentes composantes soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et le compostage. On y intégrera à chaque étape des mesures concrètes d'éducation de la population. Dans ce contexte, une proportion égale du budget de la prévention, soit 25%, ou l'équivalent de 400 000\$/an, devrait être consacrée à chacune des composantes de la prévention des déchets précédemment mentionnées.

# 1. L'Éducation à la prévention des déchets

L'éducation à la prévention des déchets est l'élément le plus important dans un plan de gestion des matières résiduelles. En effet, la population doit être sensibilisée et éduquée sur les conséquences néfastes de jeter directement tous les déchets aux ordures. La problématique de la gestion des déchets occasionne des dépenses financières importantes, ce qui se traduit par une augmentation croissante des taxes municipales à payer et une dégradation appréciable de la qualité de l'environnement. Son corollaire, la pollution, développe des problèmes de santé chez les êtres humains. Ainsi, les campagnes d'éducation doivent créer un automatisme chez le citoyen qui doit se questionner avant de jeter un déchet à la poubelle. Celui-ci peut-il être donné à une ressourcerie? Est-il recyclable, compostable? Peut-il être valorisé ou est-il un déchet ultime?

Toute la question de la prévention des matières résiduelles devrait être supervisée par un coordonnateur à la CMQ. Sa responsabilité première serait d'atteindre les objectifs fixés, lesquels pourraient être de l'ordre d'une réduction des déchets de 1%/an.

Par opposition, les prévisions d'augmentation sont de 1%, telles qu'indiquées dans le projet de PGMR, malgré une quasi-prévision de stagnation démographique. L'atteinte de cet objectif passe inéluctablement par l'instruction civique du citoyen, en le sensibilisant à sa propre responsabilité à l'égard de sa consommation et des déchets qu'il produit. Dans cette optique, le budget du programme de sensibilisation et d'éducation prévu, l'équivalent de 4,3% du coût total de la gestion des déchets soit 5.00\$/porte ou 1,3 M\$/an, nous apparaît approprié. Par ailleurs, la prévention des déchets passe indubitablement par une réduction à la source.

## 2. La réduction à la source

La réduction à la source passe par plusieurs actions que la population doit adopter soit: la réduction de la consommation, la dématérialisation de la consommation, le partage des biens matériels, l'utilisation des services de location et de prêts puis l'habitude des achats responsables.

### 2.1 La réduction de la consommation

La façon la plus simple et la plus rationnelle de réduire les tonnes de déchets que nous produisons chaque année est de couper dans la surconsommation matérielle, et c'est ce que nous allons d'abord aborder dans cette section. Ensuite, nous allons voir qu'un bon moyen d'y arriver est de réduire son

exposition à la publicité, en éliminant, entre autres, une partie de la publicité qui nous atteint à la maison. La réduction de la consommation peut également se faire par l'utilisation accrue de l'Internet c'est ce que nous examinerons par la suite. Suivront quelques exemples très pratiques de réduire le gaspillage soit: par l'usage de sacs de magasinage en tissus, les habitudes de photocopies recto-verso et l'élimination d'un bottin téléphonique. Nous répondrons ensuite à la question qui est sur toutes les lèvres quand on aborde cette possibilité : La réduction de la consommation peut-elle nuire à l'économie? Cette section se terminera par un exposé sur la forme que devrait prendre le programme d'éducation et de sensibilisation dans ce domaine précis de la réduction de la consommation.

### 2.1.2 La surconsommation

Ne consommons-nous pas souvent plus que selon nos "besoins raisonnables"? Plus nous surconsomons, plus nous générons des déchets. Les conséquences sont de payer des coûts économiques, environnementaux et sociaux très importants. Dans cette optique, un rapport d'Environnement Canada stipule :

Le Canada est le pays où la consommation *per capita* est l'une des plus élevée à l'échelle mondiale, ce qui génère une grande quantité de déchets. En effet, chaque personne produit quotidiennement 1,8 kg de rebuts, soit la quantité la plus élevée de la planète.<sup>1</sup>

Paradoxalement, cette surconsommation n'apporte pas le bonheur promis. Effectivement, on a vu ces dernières années une augmentation importante des problématiques telles que: l'épuisement professionnel, les consultations chez les psychologues, les divorces et même le suicide. Tout ceci, et bien d'autres indices encore, ne sont pas très rassurants et indiquent une détérioration du bien-être des individus dans notre société.

Notre société toute entière est devenue **une société de consommation**, d'où découle une importance démesurée donnée au "Dieu Argent". De la même manière, la personne n'est plus considérée comme un individu-citoyen, mais est plutôt réduite au rôle de producteur-consommateur.<sup>2</sup> En outre, la surconsommation amène indubitablement des problèmes environnementaux, comme l'épuisement accéléré des ressources et une pollution importante, le tout augmentant à un rythme inquiétant. À cet effet, on observe que la planète donne de plus en plus de signes qu'elle ne peut plus le supporter.

### 2.1.3 La réduction de la publicité

La réduction de la consommation passe par une réduction de l'exposition à la publicité. Il n'est pas facile d'en réduire son exposition dans notre société moderne où le citoyen moyen reçoit 2 500 messages publicitaires quotidiennement. La publicité est donc omniprésente et très peu d'initiatives réussissent à la contrôler.

Dans le but d'agir en ce sens, le GSVQ a démarré récemment quelques initiatives dans la région de Québec. La publicité distribuée aux portes des maisons fut principalement visée. Nous avons

---

<sup>1</sup> [http://ecoroute.uqcn.qc.ca/group/\\_private/ecotopie/info.html](http://ecoroute.uqcn.qc.ca/group/_private/ecotopie/info.html), La surconsommation et le gaspillage,

<sup>2</sup> Grenier Pascal, *Ateliers d'introduction à la simplicité volontaire*, Groupe de la simplicité volontaire, p.9.

d'abord fait imprimer des auto-collants avec l'inscription: "Publicité... non merci", lesquels sont offerts à la population afin qu'ils soient apposés sur les boîtes aux lettres. Ceci dans le but d'éliminer les publi-sacs et les publipostages pour les gens qui ne les désirent pas. De plus, à l'aide d'une petite enquête maison, le GSVQ a mesuré qu'à chaque semaine dans chaque logis, il était distribué en moyenne une vingtaine de feuillets publicitaires de 16 pages chacune dans les deux publi-sacs. À cela s'ajoute 3 à 6 documents publicitaires par semaine distribués par la poste. Le petit sondage a de plus révélé que 20% de la population ne veut pas recevoir les publi-sacs et plus de 50% les publipostages. Finalement, parmi les gens questionnés, 80% nous ont avoué ne pas savoir comment éliminer l'arrivée de la publicité non désirée. Pourtant, nous avons aussi mesuré qu'un simple auto-collant de 0.50 \$ peut sauver jusqu'à 300 \$/porte/an de matériel publicitaire. En outre, imaginer les gains pour l'environnement et la production de déchets. Ce sont là des possibilités de sauver du gaspillage des quantités de papier considérables et des sommes astronomiques qui sont payées par l'ensemble de la population. Ces petites initiatives du GSVQ ne démontrent-elles pas, de façon éloquente, tout le laxisme de notre société envers le gaspillage publicitaire et ses conséquences sur la production de déchets?

La CMQ, dans le cadre de son projet de PGMR, devrait effectuer une enquête comme celle que nous avons faite, qui préciserait des résultats évidemment préliminaires, et ensuite, poser des gestes concrets. L'un d'eux pourrait être aussi simple que de fournir gratuitement un auto-collant à tous les propriétaires et locataires qui en désirent. De plus, les résultats de sondage, que l'on rapporte, soulèvent la question du droit de ces entreprises à "déverser", sans permission, toutes ces circulaires de publicité aux portes des résidences. Par exemple, nous avons appris que certaines villes, comme Rosemont ont interdit la distribution de publicité aux portes des résidences sur leur territoire, sans l'autorisation express des propriétaires. Ne pourrait-on pas faire de même dans la région de Québec?

#### **2.1.4 L'utilisation de l'Internet**

Pour poursuivre dans cette perspective, l'utilisation du publi-sac sur Internet pourrait être une alternative à sa version papier. Le site actuel de publi-sac n'est pas réellement efficace, car il faudrait obtenir des améliorations notables, comme en faciliter l'accessibilité et le rendre simple à consulter. Particulièrement, les coupons-rabais devraient être lisibles et rapidement imprimables.

Dans la même vague, les factures les plus courantes, comme celles d'Hydro-Québec, Bell Canada, celles de certaines institutions bancaires et de grands magasins, entre autres, pour les cartes de crédit, etc., pourraient être consultées et payées par Internet. Ceci réduirait, à la fois la quantité de papier à chaque mois, mais aussi les frais de poste. Si une quantité importante de foyers décidait de gérer ainsi leurs différents comptes, il en résulterait d'importantes réductions de déchets.

Les communications avec Internet pourraient prendre plusieurs formes comme : les rapports d'impôt, les inscriptions à l'Université Laval, les rapports financiers annuels des entreprises ou plus simplement la généralisation, depuis quelques années, des échanges d'information effectués par courriel.

### **2.1.5 Quelques moyens très pratiques de réduire le gaspillage**

Un moyen facile pour enrayer le gaspillage passe par l'usage de sacs de magasinage en tissus pour faire les emplettes. Notre groupe en fait confectionner avec du matériel récupéré et le vend dans différents magasins, depuis un an. Ainsi, les 500 sacs vendus, ont permis de réduire l'usage de plusieurs milliers de sacs de plastique et de papier dans la région.

La réduction du gaspillage peut aussi passer par l'habitude de choisir les photocopies recto/verso. À cet effet, nous avons noté que même une institution prestigieuse comme l'Université Laval ne possède pas de politique de réduction de l'usage du papier. Les décisions à ce niveau sont généralement laissées à la discrétion des professeurs, quoique certains départements interdisent carrément, sans justification sérieuse, les photocopies sur les deux côtés des feuilles.

Finalement, l'idée saugrenue de publier deux bottins téléphoniques (Bell et Telus) est tout à fait inappropriée dans la perspective de réduire les déchets. Cet autre exemple de gaspillage qui démontre que la simple logique d'affaires entraîne parfois des aberrations.

Dans les cas de gaspillage mentionnés ci-dessus et dans bien d'autres, la CMQ devrait agir de façon appropriée pour réduire le gaspillage des ressources et favoriser ainsi une gestion optimum des déchets. On pourrait ainsi promouvoir l'usage des sacs réutilisables, inciter les entreprises et institutions à se doter de politiques de réduction du papier, voir à éviter les duplications d'information, comme avec le bottin téléphonique, etc.

### **2.1.6 L'éducation à la réduction de la consommation**

Toute cette question de la réduction de la consommation devrait faire l'objet d'un vaste programme d'éducation et de sensibilisation. Actuellement dans nos sociétés, aucun organisme ne joue véritablement ce rôle. Les organismes publics, incluant le gouvernement, de peur de nuire au monde des affaires, ne ralentissent d'aucune façon l'ardeur publicitaire qui est le véritable moteur du système de consommation. Il en résulte une orgie de promotion et de consommation sans précédent. Tout ceci est, non seulement insoutenable pour la planète à long terme, mais constitue une forme de plus en plus criante d'injustice par rapport à plus de la moitié de l'humanité, qui n'arrive même pas à satisfaire ses besoins de base.

Cette problématique globale et ses applications locales devraient faire l'objet d'actions par la CMQ en collaboration avec d'autres organismes de la communauté. Leurs actions pourraient comprendre: la production de matériels d'enseignement, des cours, des ateliers, des conférences, etc., traitant de différentes thématiques comme: les achats responsables, l'endettement et le crédit, la gestion budgétaire, la réduction de l'exposition à la publicité, etc. Le responsable régional du programme à la CMQ pourrait : accorder des subventions pour différents projets en ce sens, former des enseignants dans ce domaine, collaborer avec le GSVQ et d'autres groupes à cet effet, publier un bulletin régional et même animer un comité régional sur la réduction de la consommation, etc.

### **2.1.7 La réduction de la consommation nuit-elle à l'économie?**

Il existe une croyance populaire voulant que la réduction de la consommation nuise à l'économie. Toutefois, une telle réduction n'est pas nécessairement en opposition directe avec elle. Il peut en résulter une réorientation de la création d'emploi vers des domaines reliés à la récupération. Par exemple, il y aura de nouveaux emplois dans le recyclage, le réemploi, le compostage et la valorisation des matières résiduelles de même que pour la réparation de l'environnement. Les éléments qui précèdent illustrent des possibilités intéressantes de réorientation de l'économie. Toutefois, ce qui est certain, c'est qu'un individu qui diminue sa consommation aura moins besoin d'argent, d'où la possibilité de moins travailler. Il en résulte, dans ce cas, une plus grande disponibilité de temps, cette denrée si rare dans nos sociétés contemporaines. Alors, on peut investir du temps pour soi, ses proches et sa communauté. Finalement, soulevons donc le vrai problème : la question de la réduction de la consommation est-elle vraiment importante pour l'économie, dans un des pays les plus riches au monde? Ne devrait-on pas plutôt poser la question : l'augmentation constante et apparemment sans limites de la consommation, avec tout ce que cela entraîne, apporte-t-elle plus de qualité de vie, plus de satisfaction, plus de bonheur à court et à long terme aux personnes qui utilisent tous ces biens et services? Poser la question c'est quasiment y répondre...

## **2.2 La dématérialisation de la consommation**

La dématérialisation de la consommation n'est pas nécessairement une réduction de la consommation, mais un changement de forme de celle-ci. Elle se caractérise par des achats immatériels plutôt que matériels. Par exemple, quelqu'un peut s'inscrire à un cours de piano, au lieu de s'acheter un deuxième téléviseur, s'abonner au théâtre plutôt que de se procurer un ensemble de cinéma maison ou décider de voyager en autobus plutôt que de faire l'acquisition d'une deuxième voiture. Les principaux avantages de la dématérialisation de la consommation sont une diminution appréciable des ressources matérielles nécessaires, de l'énergie requise et de la pollution (incluant les déchets) qui résultent de la production et de l'usage de biens matériels. Tout ça, sans diminution réelle de la qualité de vie.

La CMQ pourrait faire une forme de promotion de ce passage du matériel à l'immatériel. Dans ce sens, les différentes activités culturelles et sportives organisées dans chacun des arrondissements sont de belles alternatives aux biens de consommation populaire comme : les jeux vidéo, la télévision et les ordinateurs par exemple, si prisés de nos jours par les jeunes en particulier.

## **2.3 Le partage des biens matériels**

L'individualisme règne en maître dans notre société. Il porte, entre autres, les gens à acheter un bien plutôt que de le partager avec leurs voisins, famille, collègues, etc. "Je ne veux pas déranger les autres" où "être achalé" diront certains, pour justifier leurs habitudes de satisfaire leurs besoins en

solitaire. Cependant, il serait avantageux, à plusieurs niveaux, de généraliser des pratiques de partage. Dans cette perspective, les citoyens qui s'y adonneraient, garderaient leurs ressources financières pour des biens plus essentiels. En outre, le partage des biens matériels permettrait la création d'un tissu social plus serré par l'augmentation des communications entre les individus. "Il n'y a rien comme de partager des biens et des services pour se voir et se parler" disait l'homme sage. En plus des bénéfices sociaux et économiques, le partage des biens matériels entraîne une réduction significative des quantités de déchets.

Que ce soit à cause de la création d'un meilleur tissu social ou de l'amélioration des conditions économiques des gens ou de la réduction des quantités de déchets que provoque le partage, la CMQ est interpellée. Il est donc tout à fait justifié, qu'elle s'implique, par son programme d'éducation, sur ce thème. Elle pourrait, pour ce faire, collaborer avec profit avec les nombreux groupes communautaires, sociaux et religieux des différents milieux, dont la solidarité et le partage constituent souvent une des missions principales.

## **2.4 Les services de location et de prêts**

Dans notre monde de consommation et d'individualisme, nous achetons plusieurs produits que nous utilisons très peu. Ne serait-il pas plus rentable, à plusieurs niveaux, de louer ou d'emprunter ces produits, au lieu de les acheter et de les entreposer ensuite dans notre garage ou notre sous-sol? C'est ce que l'on pourrait faire avec certains articles de sport et d'accessoires de bébé, par exemple.

À la CMQ, on pourrait promouvoir les initiatives de création de services communautaires ou de services privés de location et de prêts. Ce concept fonctionne déjà avec certaines joujouthèques et les populaires bibliothèques municipales au niveau communautaire puis dans plusieurs commerces de location d'outils en particulier. La CMQ pourrait aussi dans son programme d'éducation inciter les gens à louer les objets ou à les emprunter plutôt qu'à les acheter en faisant valoir les avantages environnementaux, sociaux et économiques.

## **2.5 Les achats responsables**

Les achats responsables devraient faire partie des préoccupations des consommateurs. Ce type d'achat passe par une forme d'éthique par rapport aux biens de consommation. Cette éthique doit prendre en considération la cycle de vie des produits. Par exemple, le bien est-il durable, réutilisable, recyclable, réparable, minimise-t-il les emballages, comment se comporte-t-il à l'incinération? Il existe également d'autres considérations relatives aux achats responsables qui dépassent la problématique des déchets. Entre autres, le consommateur doit être amené à réfléchir à la provenance et aux conditions environnementales et sociales de production, de fabrication, de transport et de vente des différents produits.

Toutes ces questions, en rapport avec la consommation responsable, devraient être absorbées par la CMQ dans ses programmes d'éducation, spécialement les questions ayant une incidence sur la production et le traitement des déchets.

## **Conclusion**

La réduction à la source et ses diverses composantes pourraient apporter aux individus, l'arrêt de la course folle à l'argent, passant souvent par le travail excessif. Il en résulterait, alors, plus de temps pour les proches et la communauté. Le solde serait des individus plus heureux dans une société plus viable.

Devant tous ces gains potentiels, on peut se demander pourquoi il est si difficile de mettre en application la réduction à la source. En fait, toute cette question est "quasi révolutionnaire" dans notre monde actuel, car la course à la consommation et les possibilités de croissance paraissent sans limites. Le défi est donc de taille et consiste à rationaliser en plus d'humaniser le capitalisme pour le rendre véritablement au service des gens dans le respect des capacités de l'environnement.

Ceci comblerait une grave lacune de notre système économique, car il y a de nombreuses préoccupations relatives à la réduction à la source. Dans cette optique, les gaspillages fréquents, les abus de publicité, certains droits des consommateurs et des citoyens, les questions comme la dématérialisation des achats et l'accès à Internet pour des transactions et des échanges d'information, la promotion des services de location et de prêts de même que des achats responsables, etc., ne sont pas véritablement abordés par nos institutions. Tout au plus, ces préoccupations sont relayées à des groupes communautaires et environnementaux qui n'ont que très peu de moyens et qui sont constitués presque exclusivement de bénévoles. Malgré des déclarations "ronflantes" de certains financiers, de nos politiciens et autres dirigeants de compagnies qui prétendent se préoccuper du développement durable, il est évident, qu'il n'y a pas de volonté réelle.

Plus localement, et dans le projet de PGMR, la CMQ doit harmoniser ses positions et ses actions avec celles des différents acteurs régionaux et locaux. De ce mélange d'intérêt des différents acteurs doit s'en suivre des décisions et des actions responsables pour la réduction à la source.

## **3. Le réemploi**

Le réemploi présente un grand potentiel dans le domaine de la prévention des déchets. Non seulement, le réemploi peut-il permettre de réduire les déchets, mais encore peut-il accroître le mieux-être des populations, sans nécessiter l'addition de ressources financières substantielles. De plus, les bénéfices environnementaux peuvent être très importants. En effet, le réemploi permet la réduction de l'exploitation des ressources et de l'énergie ainsi qu'une diminution de la pollution, car la réutilisation d'objets existants entraîne une baisse, de la fabrication d'objets neufs.

Le domaine de réemploi, sur le territoire de la CMQ, présente des forces et des faiblesses que nous allons aborder ci-après en détail. De plus, nous allons examiner et débattre la proposition globale de la CMQ, puis apporter les nôtres et finalement tirer des conclusions sur ce secteur de la prévention des déchets.

### **3.1 Forces actuelles**

L'une des plus grandes forces actuelles dans le domaine de réemploi, est l'habitude des gens et parfois des entreprises, de donner leurs surplus à des organismes d'entraide ou des entreprises d'économie sociale. En effet, les Québécois en général ont horreur du gaspillage et quand un produit est encore bon, ils en souhaitent la réutilisation en faisant souvent profiter les moins biens nantis.

C'est ainsi que sont apparus au cours de l'histoire des groupes d'entraide matérielle, aujourd'hui fort nombreux dans la région de Québec. C'est d'ailleurs ceux-ci qui représentent, selon nous, la deuxième grande force actuelle dans le domaine de réemploi. Ces organismes peuvent être investis d'une mission caritative comme les anciens comptoirs de la Société St-Vincent-de-Paul et Moisson-Québec ou encore viser l'économie sociale, comme la Ressourcerie du Lac St-Charles, Vélo vert et La Commode. D'autres entreprises privées se spécialisent en réemploi de matières résiduelles, comme les friperies et l'important Village des Valeurs (ce dernier combinant et le don à un organisme de charité et la vente à but lucratif). En plus, de ces organisations, le domaine de réemploi offre, toute une panoplie d'autres moyens d'échange comprenant les marchés aux puces, les ventes de garage, les ventes via les annonces classées dans les journaux et Internet, le simple don à un proche, etc.

### **3.2 Faiblesses actuelles**

#### **3.2.1 Surplus invendus**

La plus grande faiblesse du réemploi est le peu de dynamisme des ventes. En effet, ce qui surprend le plus dans ce secteur d'activité, ce sont les importants excédents invendus. Certains ont

mentionné des chiffres de l'ordre de 50 voire 75% des quantités d'objets récupérés qui étaient, soit retournées aux déchets, soit vendues à un niveau inférieur du marché avec une éthique parfois douteuse. Pour certaines organisations, c'est la quasi-totalité des objets d'une certaine nature, comme les petits appareils électriques et électroniques par exemple, qui est carrément jetée. Les conditions et manipulations déficientes lors des collectes, et le peu de "rentabilité" des perspectives de réparation en sont les principales causes. Ce dernier domaine est un drame de gaspillage dans nos sociétés, car il est souvent plus "rentable" financièrement pour un citoyen d'acheter un appareil électrique ou électronique neuf, comme un grille-pain, une imprimante d'ordinateur ou un DVD par exemple, plutôt que de le faire réparer. La grande majorité des organisations de récupération n'arrive pas, non plus, à remettre ces objets dans le circuit de la consommation, faute de main-d'œuvre compétente et bon marché pour effectuer les réparations.

Le peu d'intérêt, dans la population pour le domaine des objets usagés, est attribuable, en grande partie, à des préjugés. Un de ces préjugés est le mépris généralisé pour ce qui est vieux ou qui a déjà servi. Un autre, c'est la croyance que la raison d'être des organismes caritatifs est l'aide aux démunis et que, si les gens plus fortunés y font des achats, ils priveront les moins nantis de biens essentiels. D'autres facteurs, plus tangibles ceux-là, jouent également contre le choix d'articles usagés :

- les recherches parfois plus intenses pour trouver un objet usagé;
- des raisons d'hygiène pour certains produits;
- la propreté et l'apparence générale plutôt rebutantes de certains magasins;
- la nécessité d'envisager des réparations;
- l'absence de garantie, etc.

D'autres personnes mentionneront pour leur part ne pas acheter d'articles usagés simplement "parce qu'ils ont les moyens" de se procurer du neuf.

### **3.2.2 Dépendance de l'aide financière extérieure**

Une autre grande faiblesse du réseau de réemploi est, dans le cas des organismes caritatifs, leur grande dépendance financière aux subventions et aux dons, ce qui les rend particulièrement fragiles. Ces organismes de part leur mission humanitaire, donnent ou vendent souvent, à très bas prix, vêtements, meubles, nourriture, etc. Toutefois, ces problèmes financiers ne sont pas ressentis de façon égale par les différents acteurs. En effet, certaines entreprises privées et certains organismes d'économie sociale s'en tirent très bien, alors que d'autres "vivotent".

### **3.2.3 Désorganisation du "réseau des acteurs"**

La troisième faiblesse du domaine de réemploi est la désorganisation "du réseau des acteurs". En effet, la grande majorité des intervenants dans ce domaine fonctionne comme des organismes solitaires. Il y a bien certains regroupements comme la Fédération des St-Vincent-de-Paul ou le Réseau des Ressourceries du Québec et plus localement Concertation Recyclage Québec, mais ceux-ci sont assez peu efficaces pour orchestrer les actions en ce domaine. Leur coordination demeure très décousue et sans force véritable pour harmoniser des actions ensemble. À ce propos, aucune autorité

ou organisme provincial ne coordonne et n'encourage véritablement le domaine de réemploi. Ni Recyc-Québec, ni le ministère de l'Environnement du Québec n'exerce un véritable leadership pouvant réellement orienter les acteurs locaux, régionaux et nationaux.

### **3.2.4 La conservation des objets pour le réemploi**

Une dernière faiblesse du domaine de réemploi est la difficulté, inhérente à la matière même, soit la fragilité des objets, soit la difficulté d'y accorder les soins nécessaires à leur conservation. En effet, les vêtements et certains meubles ne doivent pas connaître l'humidité dans leur transfert à l'organisme, les objets comme la vaisselle, les jeux de société ou les jouets comportent souvent des petits morceaux qu'il est si facile de perdre dans les manipulations. Cette contrainte du domaine de réemploi nécessite des pratiques de gestion très particulières et soignées, si on ne veut pas que les objets recueillis ne deviennent "des ordures".

## **3.3 Les propositions du projet de PGMR et leur discussion**

Le projet de PGMR présente deux propositions principales relativement au réemploi. La première suggérant la création de 11 éco-centres afin de recevoir les objets, lesquels seraient ensuite redistribués aux organismes. La seconde proposition ayant trait à "des campagnes intensives d'information et de sensibilisation".

La première constatation générale à la lecture du projet de PGMR à la section réemploi, c'est qu'il n'y a pas de véritable analyse des problèmes du réemploi comme nous l'avons présenté succinctement ci-dessus. Les solutions proposées ne découlent donc pas logiquement d'une telle analyse et sont par conséquent motivées par d'autres préoccupations que l'on peut croire déconnectées de la véritable problématique que vivent les acteurs de ce domaine.

### **3.3.1 Éco-centres**

La première proposition a trait à la création des éco-centres, visant à centraliser la collecte des encombrants, textiles, matériaux secs de source domestique, meubles, électroménagers, RRD (résidus domestiques dangereux) pour en faire une "réallocation" aux organisations par la suite. Cette proposition peut paraître intéressante à première vue pour "ordonner" la collecte. Toutefois, il faut avoir vécu ce genre d'activité dans des organisations pour comprendre qu'une proposition comme celle-là manque de réalisme et de sens pratique. En effet, une telle façon de procéder demanderait des trésors d'ingéniosité et de soins pour les objets, en plus de beaucoup d'espace, afin de gérer convenablement toute cette marchandise disparate. Comment, en effet, prendre soin d'un sac de vêtements (parfois déchiré), d'un ensemble délicat de coupes à vin, d'une boîte de petits blocs Lego, d'un téléviseur, des restes de peinture, d'un fauteuil, etc., apportés dans des emballages de fortunes?

Le plus "beau de l'affaire" est que cette collecte serait faite en introduisant un intermédiaire, c'est-à-dire par un employé de l'éco-centre, qui réaliserait cette tâche pour le bénéfice d'une autre organisation. À la fois la grande diversité des objets et les soins différents qu'ils requièrent ne peuvent faire l'objet d'un travail véritablement efficace de cette façon. En effet, pourquoi prendre soin de produits qui doivent être acheminés vers les entreprises de réemploi? Celles-ci ne sont-elles pas les mieux placées pour manipuler ces produits qui retourneront dans le circuit de la consommation? Alors, elles auront à cœur de porter une attention toute particulière pour ne pas les salir, ne pas les briser, ne pas perdre de pièces, pour qu'ils ne soient pas mouillés, etc. De plus, comment pourra-t-on résoudre le problème "d'équité" dans la "réallocation" des objets entre les organisations? Voilà une pomme de discorde potentielle pour des organismes qui ont tellement besoin du contraire.

### **3.3.2 Programme de sensibilisation et d'éducation**

La seconde proposition du projet de PGMR fait état de programmes intensifs de sensibilisation et d'information. Cette proposition est intéressante en soit car, comme nous l'avons montré dans l'exposé sur les faiblesses dans ce domaine, certains problèmes du réemploi prennent naissance dans les préjugés, les perceptions et les comportements du public. Quand nous examinons les montants qui sont prévus pour soutenir de tels programmes intensifs soit 5\$/porte, ou l'équivalent de 1,3 M\$, nous sommes amenés à nous réjouir de ces sommes substantielles, quoiqu'elles ne représentent qu'environ 4% du budget total de la gestion des déchets dans la région. Dans le projet de PGMR, aucune répartition du budget prévu pour ce programme d'information et de sensibilisation à la réduction des déchets n'est proposée. Dans ce cadre, nous avons déjà suggéré une allocation égale entre les différents thèmes ayant trait à la prévention des déchets soit: la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et le compostage. Une telle approche permettrait d'allouer environ 400 000\$ au domaine de réemploi. Avec une telle somme, il est possible de réaliser des choses intéressantes, si bien employée. (Voir propositions qui suivent).

## **3.4 Les propositions du GSVQ**

### **3.4.1 Dynamiser les ventes**

La proposition la plus importante dans le domaine de réemploi consiste en des gestes concrets afin de dynamiser la vente d'objets usagés. Pour ce faire, la CMQ devrait se positionner clairement en faveur de ce type de commerce. Des campagnes de publicité devraient faire valoir les avantages de ces achats comme: la réduction des déchets bien sûr, mais aussi le coût moins élevé pour un tel achat, la plus grande durabilité et la possibilité de réparer les objets associés aux produits plus âgés, l'exclusivité parfois de certains produits découverts, les bénéfices pour l'environnement en évitant la fabrication de produits neufs, la possibilité par là d'encourager des reventes de "produits québécois" (puisque les bénéfices vont en totalité au Québec même si à l'origine fabriqués en Chine) et souvent l'encouragement d'organismes sans but lucratif et humanitaires.

Une autre façon de dynamiser ce secteur serait que les arrondissements fournissent des espaces publicitaires gratuites dans les journaux de quartier, afin d'annoncer les ventes de garage, les marchés aux puces, les ventes des ressourceries et même des espaces réservés pour la revente d'objets par des particuliers. D'ailleurs, les citoyens rencontrent souvent le problème des coûts élevés des annonces classées, par comparaison à la faible valeur du bien à vendre. D'autres espaces de publicité, de type babillards populaires, pourraient être gratuitement mis à la disposition des citoyens dans les différents bâtiments publics municipaux, comme les bibliothèques et les centres de loisirs ou encore dans les locaux des groupes communautaires associés, etc. De plus, la CMQ pourrait informer les citoyens par une chronique régulière dans ses journaux à grand tirage, titrée par exemple: "Qu'est-ce que mon objet donné à (l'Armée du Salut) est devenu?" ou populariser l'existence d'annonces gratuites pour des objets usagés à vendre ou à donner par l'entremise du Web (lespac.com, par exemple). La mise à la disposition d'espaces publicitaires, pour les organisations et les individus, pourrait être facilitée par la toute récente décision du gouvernement de taxer les emballages ou de faire contribuer les médias par de l'espace publicitaire sur la récupération dans leurs pages.

Une autre proposition en ce sens serait que les arrondissements favorisent, dans les différents quartiers, la tenue d'événements communautaires, telles des foires d'achat d'articles usagés, des marchés aux puces au profit d'organismes de la communauté ou des journées d'échange de type troc. Ces activités pourraient du même souffle engendrer une certaine vie de quartier.

### **3.4.2 Aider les organismes de diverses façons**

Pour favoriser le réemploi nous croyons, qu'en plus d'aider aux ventes, la CMQ ou ses mandataires devraient aider de diverses autres façons, les organismes oeuvrant dans ce domaine. Cette aide pourrait prendre la forme de subventions bien sûr, mais pourrait aussi passer par une autre forme d'assistance tout aussi concrète : la fourniture de locaux. Par exemple, la réduction de l'intérêt des Québécois pour la vie religieuse a libéré de vastes locaux, comme des églises ou des presbytères peu ou pas utilisés et en plein centre-ville et pourraient être recyclés à des fins humanitaires. Cette aide matérielle pourrait aussi provenir de biens excédentaires des divers arrondissements (meubles, ordinateurs, camions, etc.) et tenir lieu de catalyseur des activités des organismes bénéficiaires. Les organisations publiques pourraient également aider à trouver des bénévoles, offrir des exemptions de taxes foncières et de services, etc.

### **3.4.3 La formation pour le réemploi**

La CMQ pourrait aussi accompagner les acteurs du domaine de réemploi en organisant des formations comme des cours aux gestionnaires et aux employés, tenir des journées d'étude ou des colloques, et ce, en collaboration avec certains regroupements comme le Réseau Québécois des Ressourceries. Le succès de ces organismes repose beaucoup sur la pertinence et la justesse d'une foule de décisions prises au quotidien, concernant une multitude d'objets disparates, qu'il faut collecter, accepter, nettoyer, laver, réparer, pour lesquels il faut ensuite décider du prix et finalement négocier avec d'éventuels acheteurs. Avec, en plus, une triple mission soit sociale, environnementale et économique, il n'est pas facile pour ces organismes de trouver l'équilibre conduisant au succès. La formation pourtant vitale pour le domaine de réemploi est quasi inexistante.

### **3.4.4 Favoriser la coordination des organismes**

Des responsabilités de coordination et d'harmonisation des activités des différents acteurs régionaux dans ce domaine pourraient aussi venir pallier à une présence trop discrète de Concertation Recyclage Québec ainsi que des lacunes provinciales à ce niveau. Même si certaines initiatives, comme la semaine de la réduction des déchets ou des cours aux "Valoristes" sont organisés, ces activités sont trop rares. La CMQ pourrait par exemple s'occuper de publier un répertoire illustrant les endroits où se vendent tous les objets usagés dans notre région, à l'exemple du "Recycleux", déjà paru il y a plusieurs années. De même, une autre action concertée des organisations pourrait consister à faire pression pour obtenir des exemptions de taxes sur la vente des objets usagés.

### **3.4.5 Favoriser les recherches**

Finalement, un autre type d'aide pourrait prendre la forme de subventions pour la recherche et le développement dans ce domaine où les fonds disponibles sont très rares. À titre d'exemple, le GSVQ a tenté, en vain dernièrement, d'obtenir une aide financière pour démarrer un projet de recherche afin d'inventorier certains surplus commerciaux et industriels dans la région et d'en tester la réutilisation possible. Plusieurs autres projets de recherche pourraient être identifiés des plus intéressants pour éclairer ce domaine, comme une étude qui établirait les fondements du succès de certains organismes, lorsque beaucoup d'autres périssent.

Aussi, il serait utile de mener des études comparées de différentes procédures de collecte ou de traitement des marchandises pour favoriser une plus grande récupération. Par exemple, il n'est pas rare d'observer des conteneurs, servant à la collecte utilisée par des organismes, où y sont entassés pêle-mêle des vêtements, des appareils électriques et des gallons de peinture. Y aurait-il des façons plus appropriées de collecter les matières? Un autre exemple de recherche utile serait de tenter de trouver une méthode rentable de réparer tous ces petits et gros appareils électriques, électroniques et à moteur (l'expérience grise, la Fadoq, le Bel âge, foyers de personnes âgées, Université Laval, etc.).

## **Conclusion**

Le domaine de réemploi est particulièrement important. En effet, le réemploi favorise la prévention des déchets, car il présente les plus grands bénéfices en triple : plan social, environnemental et économique. À la fois, ce domaine permet de larges espoirs de réduction des déchets et des possibilités de mieux-être de la population, et ce à faible coût. Actuellement, il est mal exploité et peu aidé. De plus, les orientations des propositions actuelles du projet de PGMR ne convergent pas vraiment vers l'amélioration efficiente de ce secteur. Qu'attendons-nous pour véritablement promouvoir le réemploi?

## **4. Le recyclage**

Le recyclage est, parmi les actions de prévention des déchets, celui qui a le plus d'histoire au Québec. Curieusement, même si la réduction et le réemploi ont toujours été présentés comme prioritaires dans la planification des 3RV, le recyclage a été privilégié, et de loin, dans les gestes concrets. Peut-être en raison de la crainte d'entrer en conflit avec les activités commerciales de la région. Dans ce sens, les administrateurs ont préféré mousser les programmes de récupération, plutôt que de mettre en valeur la réduction et le réemploi.

Le nouveau traitement d'une matière n'en demeure pas moins important. Ainsi, toute l'industrie de la collecte, du tri, de la consigne et du recyclage proprement dit s'est développée autour des matières comme le papier, le carton, le plastique, le verre, le métal et l'aluminium principalement.

### **4.1 Situation actuelle**

La gestion des matières recyclables, même si elle est bien implantée dans la région de Québec, a fait l'objet de plusieurs lacunes, jusqu'à présent. Tout d'abord, il existe un manque d'espace et de contenants adaptés pour recueillir les matières recyclables dans la cuisine, en passant par le peu de suivi des administrations locales pour fournir les outils nécessaires. Par exemple, lors des déménagements, il appartient aux citoyens de faire toutes les démarches pour se procurer un nouveau bac. De plus, à quel endroit doit-on le placer? Le range-t-on dans le garage, la cave, le portique ou sur la galerie? En outre, il est peu pratique, car les objets sont exposés aux intempéries, les papiers se dispersent souvent dans la rue, etc. Par surcroît, les gestionnaires sont peu enthousiastes pour additionner d'autres types de produits à récupérer, ainsi que la quasi-absence d'incitatifs volontaires ou plus coercitifs qui auraient pu faire participer davantage les gens au recyclage. En brossant ce tableau général, on remarque le peu d'efficacité du programme de recyclage qui a été mis en place dans la région jusqu'à maintenant.

### **4.2 Propositions du projet de PGMR**

Dans le projet de PGMR, on propose quatre actions d'importances soit l'introduction de bacs roulants à grand volume pour les matières recyclables, l'optimisation de la fréquence des collectes, la collecte sélective dans les multilogements et des programmes intensifs de sensibilisation et d'éducation.

## **4.3 Opinions du GSVQ**

### **4.3.1 Les bacs roulants**

L'introduction de bacs roulants à grand volume, même s'ils seront peut-être embarrassants pour certains propriétaires, apparaissent comme une amélioration. Les principaux avantages sont : la protection des matières recyclables contre les intempéries, le bac est facile à transporter, car il peut être roulé, l'espacement des collectes et la réduction des coûts de transport.

Dans le cadre du changement de technique de collecte des matières recyclables, nous suggérons que l'on prenne des dispositions pour que les citoyens récupèrent leur bac bleu. En effet, ceux-ci pourraient être réutilisés, entre autres, comme contenants pour le vermi-compostage. Dans ce contexte, le GSVQ s'offre pour collaborer à cette réutilisation, puisque nous sommes déjà impliqués dans le compostage domestique (voir section 5.3.3 "Système de Compostage Simplicité").

### **4.3.2 Les multilogements & l'éducation**

Une autre amélioration importante, proposée dans le projet de PGMR, est la mise au point d'une nouvelle méthode de collecte du matériel recyclable dans les multilogements. Depuis plusieurs années, une lacune à ce niveau avait été observée, cependant les bénéfices de ce changement peuvent être considérables.

Finalement, les sommes prévues dans les programmes de sensibilisation et d'éducation sont une nette amélioration par rapport à ce qui existait et elles pourront être très utiles pour accroître l'efficacité du recyclage.

## **4.4 Propositions du GSVQ**

### **4.4 1 Logistique du recyclage**

Nous suggérons d'améliorer toute la logistique de gestion domestique du recyclage. D'abord, en favorisant une conception architecturale ou une adaptation des cuisines, afin de prévoir l'introduction d'un contenant pratique pour la récupération des déchets recyclables et ce de façon esthétique. Ensuite, populariser un contenant spécifique pour cet usage. Actuellement sur le marché, il n'existe pas, à notre connaissance, de contenant vraiment conçu à cette fin. Le GSVQ en a "repéré" un dans les surplus des restaurants, lequel ferait très bien pour cet usage. Nous nous apprêtons à le mettre en vente.

#### **4.4.2 La réglementation**

Nous croyons de plus qu'il serait essentiel d'introduire une forme de réglementation, obligeant la participation au recyclage. Il devient très onéreux et peu efficace d'organiser des collectes porte-à-porte lorsque le taux de participation est faible.

Pour compléter le tout, on devrait instaurer une véritable "police du recyclage" qui inspecterait les matières résiduelles aux portes. Les résultats du travail de ces inspecteurs pourraient se traduire soit par un avis de félicitations pour les participants soigneux, soit par un avis d'infraction lorsque le recyclage n'est pas fait correctement. Finalement, le tout pourrait se répercuter sur les comptes de taxe soit par une diminution, soit par une augmentation de taxes selon la participation des gens au recyclage.

#### **4.4.3 La recherche & le développement**

Une autre proposition est d'effectuer des études pour accroître le nombre de matières recyclables en intégrant, entre autres, le polystyrène, les pellicules de plastique, les contenants cartonnés pour breuvages, etc.

Finalement, nous proposons que soit prévu pour le recyclage un budget pour la recherche et le développement. D'une part, des études devraient se réaliser pour implanter dans la région une industrie de transformation pour tous les contenants de lait et de jus, etc. D'autre part, des recherches pour l'amélioration des façons de récupérer, pour le développement de meilleures pratiques de collecte ainsi que pour favoriser la mise en marché de certains produits spécifiques, etc.

### **Conclusion**

La question du recyclage est à la croisée des chemins. Certains diront: "soit que l'efficacité s'améliore considérablement, soit qu'on abandonne tout ça!", d'autres plus progressistes diront: "depuis le temps que ça dure...il est temps que ça marche!". En effet, nous n'avons pas vraiment le choix, "il faut que ça marche" et nous devons prendre les moyens pour y arriver. La voie du développement durable et de la récupération est incontournable, il en va de l'avenir environnemental de toute la planète.

Plus localement et d'une façon très pragmatique, une récupération accrue est obligatoire pour éviter, soit l'agrandissement de l'incinérateur, soit l'enfouissement pêle-mêle des surplus, car l'incinérateur fonctionne déjà à sa pleine capacité.

Finalement, toute cette question est fortement dépendante du développement des marchés utilisant les matières recyclées dans le commerce. Actuellement, y a-t-il une réelle volonté des autorités pour créer des conditions favorables à ce niveau? Comment concevoir qu'on ait développé la technologie pour se rendre sur la planète Mars et qu'on ait pas encore réellement trouvé les moyens de recycler efficacement un objet d'usage aussi courant que le verre de couleur, par exemple.

## **5. Le compostage**

La matière organique "compostable" est importante puisqu'elle représente 44% du poids des déchets de la CMQ. Cette matière est également "un très mauvais déchet," particulièrement dans la région de Québec ou celle-ci est incinérée. En effet, elle nuit significativement à la combustion, à cause du fort contenu hydrique, plutôt que d'y contribuer. Par opposition, cette matière organique lorsque gérée de façon appropriée et par le procédé naturel de compostage, elle devient un excellent amendement du sol nommé "compost".

Dans les lignes qui suivent nous aborderons successivement la situation actuelle de la gestion des matières organiques dans la région, les propositions du projet de PGMR puis les commentaires et propositions du GSVQ ainsi que la conclusion.

### **5.1 Situation actuelle**

La très grande majorité des matières organiques se retrouvent actuellement à l'incinérateur. En effet, il n'y a que la collecte des résidus verts (gazon et feuilles), puis les quelques adeptes du compostage domestique qui permet de réduire les quantités de matières organiques brûlées. Quelques arrondissements font aussi la collecte spéciale des arbres de Noël pour acheminer des quantités insignifiantes au site de compostage. Même la totalité des boues des deux principales stations d'épuration mécanisées de la région, pourtant compostables, sont séchées puis incinérées.

### **5.2 Propositions du projet de PGMR**

La principale proposition contenue dans le projet de PGMR, par rapport aux matières putrescibles, est la mise en application graduelle de la collecte à trois voies (collecte municipale de ces matières aux portes) dans les résidences et les multilogements. La cueillette serait complétée par un centre régional de compostage, mécanisé et fermé.

Une autre proposition à trait à la généralisation de la collecte des résidus verts (gazon et feuilles) et l'herbicyclage (c'est-à-dire l'habitude de laisser le gazon coupé sur le terrain), cette dernière mesure devant faire l'objet d'un règlement. À cette collecte des résidus verts serait graduellement ajoutée les matières putrescibles de cuisine, pour instaurer, en bout de ligne, la véritable 3<sup>e</sup> voie de collecte des matières résiduelles.

De plus, le séchage et l'incinération des boues des stations d'épuration seraient maintenus, en très grande partie. Finalement, on y projette de subventionner, à raison de 25\$/unité, quelques milliers

de composteurs domestiques (5 000 en 2004, 7 500 en 2005 et suivantes), pour les résidences saisonnières et dans les territoires non urbanisés.

## **5.3 La position du GSVQ**

### **5.3.1 Compostage municipal**

D'abord, il apparaît évident que nous devons développer le compostage municipal à grande échelle. Pour ce faire, il faut réaliser une collecte porte-à-porte des matières putrescibles et construire aussi un équipement grand modèle pour le compostage. De plus, le bac roulant est un bon moyen de procéder pour la collecte. Toutefois, nous nous posons des questions sur certains aspects pratiques et relatifs à l'utilisation de ce bac soit: l'espace de rangement d'un 3<sup>e</sup> bac roulant aux résidences, la difficulté à garder ce bac propre, les problèmes d'odeur s'en dégageant spécialement en été, etc. Une solution envisageable pour les deux derniers aspects seraient de disposer les matières putrescibles dans des sacs de plastique avant d'être placés dans le 3<sup>e</sup> bac. Ainsi, on élimine le lavage du bac et on estompe les odeurs. Pour les catégories de sacs de plastique, nous entrevoyons deux possibilités : des sacs biodégradables fournis par la CMQ ou des sacs réguliers qui seront ôtés mécaniquement ou manuellement par des employés du centre de compostage. Cependant, d'autres interrogations persistent également dans notre esprit au sujet du coût et de "la rentabilité" des collectes et du compostage proprement dit car, selon notre expérience très personnelle, les quantités de matières putrescibles produites à domicile (à l'exclusion des déchets verts) sont relativement faibles.

### **5.3.2 Compostage domestique**

Devant les incertitudes associées au compostage municipal, nous croyons qu'il serait avisé de diversifier les approches de compostage et de développer, de façon parallèle et à grande échelle le compostage domestique.

Le compostage domestique est déjà bien connu, car effectué depuis longtemps, mais par un nombre limité de personnes. Il comprend plusieurs avantages soit d'être réalisé par le propriétaire lui-même sur son terrain attendant à sa résidence ce qui le responsabilise à l'égard de ses déchets. Un autre avantage est que cette méthode peut être instaurée graduellement, par opposition à une collecte de 3<sup>e</sup> voie, où toute une population doit commencer en même temps. Les techniques de compostage domestique sont également bien connues et nécessitent un minimum de formation pour être adoptées. À cet effet, la Ville de Québec a développé des cliniques sur le compostage domestique qui sont très bien structurées. Finalement, les composteurs domestiques existent déjà dans le commerce. Pour l'extérieur, il y en a plusieurs modèles à un coût raisonnable. À ce chapitre, le GSVQ a développé un modèle en bois (récupéré en partie), de conception unique et ingénieuse, peu dispendieux et fabriqué à grande échelle dans un atelier de réinsertion sociale de notre région. Il y a même possibilité de faire du compostage domestique sur les balcons, pour ceux qui n'ont pas de terrain et à l'intérieur des appartements pour les mordus, grâce au "vermi-compostage"(voir section recyclage 4.3.1 : opinion du GSVQ).

### **5.3.3 Le "Système de Compostage Simplicité"**

En outre, le GSVQ développe un "système de compostage" dans le but de simplifier les achats et les opérations liés à cette activité. Le "Système de Compostage Simplicité" (SCS) comprend en plus du composteur extérieur en bois, une variété d'accessoires à compostage. Elle va du "récupérateur de cuisine", c'est-à-dire un contenant rectangulaire en plastique servant à accumuler les matières putrescibles dans la cuisine, au "récupérateur d'hiver". Celui-ci est une chaudière de plastique de 20 litres qui peut être placée à un endroit pratique et qui servira à recevoir le contenu du récupérateur de cuisine pendant l'hiver, le tout afin d'éviter au propriétaire de se rendre à son composteur extérieur souvent disposé à l'arrière du terrain. Ces deux articles du SCS sont eux-mêmes récupérés et proviennent d'excédents de restaurants. Un dernier article est disponible dans le SCS. Il s'agit d'un aérateur, soit une tige métallique d'environ 36 po, comprenant à une extrémité une poignée et à l'autre "des oreilles" permettant de retourner facilement le compost en formation.

### **5.3.4 Subvention de la CMQ**

La CMQ devrait envisager de subventionner en totalité tout le matériel de compostage domestique pour les propriétaires, comme elle prévoit le faire pour les bacs roulants. En effet, la collecte des déchets est un coût important dans la gestion des matières résiduelles. C'est une approche plus économique pour elle tout en préservant l'environnement.

## **5.4 Les résidus verts**

### **5.4.1 L'herbicyclage**

La proposition d'herbicyclage mérite toutes nos félicitations. Non seulement, pour l'invention du nom original, mais pour l'à-propos de cette mesure qui relève du bon sens par sa simplicité, peu coûteuse et facile d'application pour tous les citoyens, tout en étant bénéfique pour le gazon lui-même. La mesure réglementaire est tout à fait appropriée et on se demande même pourquoi cela n'a pas été fait bien avant. Par contre, l'option de brûler des tonnes de gazon à l'incinérateur est inappropriée. Toutefois, la proposition de généraliser la collecte des résidus verts, qui comprend le gazon, nous apparaît contradictoire, puisque celui-ci ne devrait plus être "admis" dans les déchets.

### **5.4.2 Les feuilles des arbres**

Les résidus verts comprennent également les feuilles, qui amènent des quantités importantes de déchets à disposer au printemps et à l'automne. Pour minimiser la collecte municipale des feuilles, nous proposons d'en disposer autrement. Ainsi, la CMQ pourrait faire la promotion "du partage des feuilles" entre les voisins qui manquent de "bruns" pour effectuer leur compostage domestique. On pourrait imaginer toutes sortes de techniques de partage, comme : l'introduction de sacs sur lesquels

seraient inscrits "feuilles à donner" et qui seraient disposés au bord du terrain. De plus, pour les sacs "non alloués", par cette dernière technique, on pourrait imaginer "une bourse des feuilles". Celle-ci permettrait d'inscrire, sur une liste du Web les "donateurs" de feuilles et où les "receveurs" pourraient trouver dans leur quartier les "bruns" dont ils ont besoin. L'imagination pourrait ici ouvrir d'autres voies intéressantes de disposer des feuilles sans qu'elles soient collectées par la ville.

### **5.4.3 Les arbres de Noël**

Les arbres de Noël font aussi partie des résidus verts. Leur collecte, après Noël, pour en faire du compost, n'a jamais fait l'objet d'aucune étude coût-bénéfice, même sommaire. Il y a fort à parier qu'une recherche en ce sens révélerait que cette initiative est très dispendieuse par rapport aux bénéfices entre la quantité récoltée contre la qualité de compost produit.

## **5.5 Les boues des stations d'épuration**

Concernant la gestion des boues, la pratique actuelle, et celle prévue dans le projet de PGMR, de les sécher et de les incinérer, est tout à fait inappropriée. En effet, l'incinération de cette matière organique de bonne qualité pour le compostage est une mauvaise décision de gestion. Même s'il y a plusieurs années, les équipements de séchage ont été défrayés, en presque totalité et cela de façon incompréhensible, par un programme de subvention associé de près au ministère de l'Environnement du Québec. En outre, la possibilité d'utilisation des boues séchées directement sur le terrain sans compostage préalable ne semble pas une très bonne approche non plus.

Nous croyons que toutes les boues résultantes des déjections humaines et manipulées dans la CMQ devraient être envoyées au site de compostage municipal sans même être séchées. Le séchage des boues et leur incinération ne devaient-ils pas être temporaire? Pourtant, à l'époque des anciens administrateurs, ils disaient que cette transformation des boues se ferait uniquement durant la construction des équipements. De toute façon, avec un centre régional de compostage mécanisé et fermé, nous n'avons plus de raison de détruire par incinération cette précieuse matière organique.

## **5.6 Les broyeurs dans le fond de l'évier**

Les broyeurs à ordures des résidences, souvent installés dans la chasse d'eau de l'évier, sont une "abomination" environnementale. En effet, ils provoquent, la destruction de quantité importante de précieuses matières putrescibles. Le résultat est la pollution des eaux d'égout entraînant des coûts de traitement additionnel des eaux usées. Cette pratique, tout à fait inappropriée pour gérer les matières putrescibles, devrait être interdite sur le territoire de la CMQ et l'on devrait régler à cet effet.

## **Conclusion**

Le compostage des matières organiques est une voie intéressante et importante de la gestion des matières résiduelles, à cause des quantités importantes de déchets de cette nature, de leur "indésirabilité" à l'incinérateur et de leur bonne valeur pour faire du compost.

Toutefois, c'est une matière délicate à entreposer et à manipuler et sa gestion nécessite beaucoup de doigté et des techniques appropriées. La principale méthode de gestion proposée dans le projet de PGMR, soit la collecte par la 3<sup>e</sup> voie, n'est pas sans soulever des interrogations et des inquiétudes. Il y aurait donc lieu de diversifier les techniques utilisées en développant de façon parallèle et à grande échelle le compostage domestique pour les secteurs de résidences unifamiliales et pour les multilogements de 2 à 5 unités.

Finalement, il apparaît essentiel, pour faire un succès du compostage municipal, de développer à court terme des marchés pouvant accueillir, à bon prix, de grandes quantités de compost. Il nous vient automatiquement à l'esprit le monde de l'agriculture (ou les terres s'épuisent de plus en plus) et de l'horticulture (devenant de plus en plus populaire), quand on pense à un tel développement. Pour ce faire, il ne faudrait pas attendre passivement les actions du marché, guidées essentiellement par la recherche de profit, mais chercher de nouvelles pistes sorties du fruit de notre imagination. Dans ce cadre, on pourrait penser à la création de fonds d'envergure permettant la commercialisation du compost à prix compétitif. Ces fonds pourraient être le fruit de revenus tels que : la production et la vente des produits organiques, les taxes supplémentaires sur la gestion des déchets, les taxes vertes sur certains produits polluants comme les engrais ou plus récemment sur les emballages, etc. Dans l'immédiat et pour notre région, des mesures à échelle réduite pourraient faire l'objet d'essais pilotes dans ce domaine devant être développées ultérieurement à la grandeur du Québec.

# Chapitre 2

## ***Quelques idées additionnelles***

Le GSVQ prend conscience que la gestion des déchets est un important travail de concertation et de planification pour la CMQ. Nous n'avons pas analysé exhaustivement toutes les différentes alternatives, pouvant aider à atteindre la performance de mise en valeur de matières résiduelles, pour 2008 au niveau du secteur résidentiel. En effet, le défi d'effectuer une analyse complète est colossal et impossible à réaliser dans un court laps de temps. Toutefois, pour prévenir ou réduire la production de déchets et protéger l'environnement, notre groupe a observé des lacunes particulières entourant certains points que nous n'avons pas touché dans les précédentes sections.

Dans cette optique, nous regarderons différents aspects comme : le système économique, le secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI), le service de bac à récupération, l'incinérateur et les audiences publiques.

### **1. Le système économique**

#### **1.1. Le mandat de la CMQ**

Le mandat de la CMQ est de préparer un projet de PGMR. En outre, elle doit en faire son suivi avec la concertation des différents intervenants, selon les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. De plus, l'adoption du projet de PGMR liera les municipalités à l'obligation de la mise en oeuvre du plan et d'en respecter l'échéancier. Ces nouvelles responsabilités se répartiront entre des acteurs publics et des acteurs privés pour mettre en valeur les matières résiduelles.

#### **1.2 Le projet de PGMR**

Le projet de PGMR évalue sur le plan économique, les coûts financiers à la mise en oeuvre des nouvelles mesures de performance de valorisation des déchets ainsi que les revenus provenant du projet de la Loi 102 (sur les emballages). Cependant, la notion de développement durable n'attaque pas le système économique, c'est-à-dire qu'on veut simplement essayer de concilier les intérêts économiques, environnementaux et sociaux. En effet, le plan n'accorde pas une réelle importance à la pollution et aux impacts sociaux dans le choix des modes de gestion des déchets. Nonobstant le fait de le

mentionner, il n'y a pas d'analyse approfondie sur les alternatives de choix qui s'offrent à nous pour la gestion du système économique. Ainsi, on projette des augmentations substantielles d'estimation des coûts directs pour la gestion des déchets dans l'ensemble des municipalités de la CMQ Rive-Nord. Effectivement, cette augmentation des coûts est de l'ordre de 32 % pour 2008, (13 758 000\$/an/2002 contre 49 870 000\$/an/2008), comme si ces millions de dollars additionnels étaient inéluctables.

### 1.3 La surconsommation et la démographie

Le système économique axé sur une surconsommation toujours plus importante amène son lot de problèmes. La première constatation en étudiant le projet de PGMR est l'augmentation constante de la quantité des déchets qu'il faudra gérer. Pourtant, au niveau démographique l'accroissement sera seulement de 2,8% sur une période de 16 ans entre 2002 et 2018 selon les calculs des experts.<sup>3</sup> Alors, comment expliquer une augmentation des matières résiduelles de l'ordre de 1% par année? La réponse ne serait-elle pas d'analyser la consommation actuelle qui se dirige vers des produits jetables, non recyclables et suremballés?

### 1.4 L'opinion du GSVQ

Dernièrement, un échange téléphonique a eu lieu sur la problématique des types de matières recyclables entre la stagiaire et le responsable de l'incinérateur de la Ville de Québec. Celui-ci a porté à notre attention que depuis 30 à 40 ans, il y a sur le marché plus de marchandises non durables, non recyclables, mais également suremballées.<sup>4</sup> Naturellement, la CMQ n'a pas la juridiction nécessaire pour légiférer sur des lois coercitives contraignant les fabricants à produire des biens durables, recyclables et non suremballés. Néanmoins, la CMQ possède la mission sociale d'informer et de sensibiliser la population de manière récurrente sur les problèmes d'acheter des marchandises jetables, non recyclables et suremballées. Est-ce normale de constater l'augmentation des déchets année après année à cause des catégories d'achat que nous effectuons? Est-il souhaitable de voir augmenter le niveau de pollution? La CMQ ne devrait-elle pas élaborer une campagne de sensibilisation et d'éducation contre ces catégories d'achat?

Nous croyons qu'une bonne gestion des matières résiduelles passe inéluctablement par un changement radical de la consommation irresponsable vers une consommation responsable qui entraînera automatiquement une diminution des déchets à gérer pour la CMQ. C'est un pas important à effectuer pour obtenir une réduction significative des déchets. Nous regarderons brièvement la problématique des ICI.

---

<sup>3</sup> Communauté métropolitaine de Québec, mars 2004, *Vers une gestion concertée de nos résidus : Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord*, Ste-Foy, TecSult Inc., p.23.

<sup>4</sup> Delisle Benoit, 2004, Communauté métropolitaine de Québec, responsable de l'incinérateur.

## **2. Les ICI (industries, commerces, institutions)**

Le secteur ICI démontre une performance respectable au niveau de mise en valeur des matières recyclables, c'est-à-dire 52% pour l'année 2002. En effet, les entreprises qui produisent de grandes quantités de papier et de carton utilisent le recyclage, car il est souvent plus économique que l'élimination. Celles-ci transigent avec des compagnies privées de recyclage spécialisées dans les déchets rentables. Cependant, avec les objectifs de la Politique québécoise, les ICI devront faire davantage, puisque l'objectif est de 80% pour 2008.<sup>5</sup>

### **2.1 Le projet de PGMR**

Celui-ci propose que les municipalités augmentent leur service de collecte sélective à certains types de ICI où il serait avantageux pour la réduction des coûts nets au centre de tri et pour la performance de mise en valeur. De plus, il y a une volonté d'implanter des outils d'information pour des publics cibles, comme les ICI pour les informer sur les modalités des collectes et les façons d'améliorer la performance de mise en valeur des matières résiduelles. En outre, les mesures incitatives envisagées sont l'implantation d'une tarification au poids ou au volume dans le secteur ICI desservi par les municipalités. Seulement, la mesure n'est pas envisagée d'être appliquée avant l'année 2005 et elle peut s'étendre jusqu'en 2007. Comment pense-t-on atteindre un objectif de 80% en 2008 avec des mesures incitatives qui s'appliqueront peut-être qu'en 2007?

### **2.2 Proposition du GSVQ**

Il serait primordial de commencer l'éducation et les mesures incitatives auprès des entreprises dès la première année de l'adoption du projet de PGMR. De plus, le GSVQ recommande que la CMQ collabore avec différents intervenants pour récompenser les entreprises qui se sont démarquées dans la performance de mise en valeur des matières résiduelles. En effet, le Centre local de développement (CLD), la Chambre de commerce des entrepreneurs, la Chambre de commerce de Québec et d'autres intervenants honorent les entreprises pour l'excellence de leur savoir-faire dans plusieurs secteurs d'activité.

Par exemple, le CLD parraine Le gala de l'excellence en affaires et les Caisses Populaires Desjardins s'occupent du Mérite commercial Desjardins. Chacun de ces concours augmente la notoriété des participants, motive les employés de l'entreprise qui est en nomination, fait reconnaître leur savoir-faire et valoir leur performance auprès du public et du milieu des affaires. De plus, l'entreprise sélectionnée a la chance d'être couronnée "Entreprise du mois" de la Capitale-Nationale, profite d'une visibilité dans les journaux, à la télé, à la radio ainsi que d'être finaliste pour l'Entreprise de l'année, etc.

---

<sup>5</sup> Communauté métropolitaine de Québec, mars 2004, *Vers une gestion concertée de nos résidus : Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord*, Brochure, Ste-Foy, Tecsult Inc, p.3.

Créer **un prix d'excellence** pour la réduction des déchets apporterait un prestige supplémentaire à l'entreprise qui travaille à une performance de mise en valeur des matières résiduelles. Selon nous, c'est un bon moyen incitatif pour valoriser la réduction des déchets et pour récompenser les efforts apportant un environnement plus sain. Par ailleurs, le service des bacs à récupération devrait être amélioré.

### **3. Le service de bac à récupération**

#### **3.1 Le projet de PGMR**

Le plan propose d'avoir des bacs roulants à grand volume ou des sacs pour la récupération avec une séparation pour les matières recyclables dans les bacs ainsi qu'une fréquence des collectes qui serait prolongée à une fois toutes les 2 semaines.

#### **3.2 Propositions du GSVQ**

Nous recommandons que les bacs bleus ou les bacs roulants de 360 litres qui sont attribués aux différents types d'habitations demeurent sur place comme faisant partie intégrante de la résidence. Il est insensé que de nouveaux locataires n'aient pas dès leur arrivé les bacs nécessaires pour participer à la collecte sélective de la municipalité d'où ils viennent d'aménager.

De même, nous recommandons que le projet de PGMR adopte un règlement pour les édifices à logements qui devraient offrir obligatoirement un service de bacs à récupération. Cette disposition du règlement est capital, si l'on veut se donner les outils de planification nécessaire pour atteindre l'objectif de 2008 dans le secteur résidentiel. Comment peut-on envisager la possibilité d'arriver à l'objectif fixé par la Politique québécoise sur la qualité de l'environnement si les citoyens de logements ne peuvent pas recycler faute de bacs à récupération? Dans un autre ordre d'idées, l'incinérateur de la Ville de Québec est une problématique dont il faut tenir compte dans la gestion des déchets de la CMQ.

### **4. L'incinérateur**

#### **4.1 L'avis des experts**

Plusieurs groupes environnementaux ainsi que le conférencier américain D<sup>r</sup> Paul Connett qui milite contre la mauvaise gestion des déchets.<sup>6</sup> nous diront que la réponse est sans hésitation affirmative. Certains membres de ces groupes et certains scientifiques possèdent une expertise très intéressante pour corroborer leur affirmation. L'incinérateur dégage des dioxines en fumée qui se retrouvent dans les graisses animales puis dans le corps humain. Ces contaminants sont extrêmement

---

<sup>6</sup> Connett, Paul, 2004, *Primitif, sale et vieux : L'incinérateur de Québec doit cesser ses activités*, journal Le Soleil, Le dimanche 28 mars, p. A 3

toxiques. De plus, la quantité et la nature des polluants émis sont directement reliées à la composition des déchets et à la qualité de la combustion. Dans ce sens, le pêle-mêle est définitivement une méthode comportant plusieurs risques. En outre, la pollution atmosphérique nuit aux écosystèmes. Les gaz à effet de serre détruit la couche d'ozone et permet un réchauffement de la planète d'où la prédiction de "l'apocalypse environnementale" à moyen ou à long terme. Même les experts entre-eux se contredisent sur les effets à long terme de la pollution créée par les êtres humains. Certains vont jusqu'à dire que "l'ennemi numéro 1" de l'environnement c'est l'homme. D'où l'idée étrange de certains experts de l'exterminer pour protéger l'environnement ou d'effectuer un contrôle des naissances pour arrêter d'accentuer la pression néfaste que nous causons à l'environnement.

## **4.2 La gestion des déchets**

D'une part, nous consommons et nous produisons des déchets que nous nous devons de gérer de la façon la plus efficace possible en harmonie avec l'environnement naturel. En 2002, la capacité de l'incinérateur a été presque atteinte avec le déversement de 280 000 tonnes de déchets à brûler. Devons-nous arrêter ce processus et enfouir les ordures ménagères pêle-mêle? Difficile de répondre à cette question, car l'idéal serait de ne pas produire de déchets, ainsi il n'y aurait ni incinération, ni enfouissement.

D'autre part, l'incinérateur arrive à la fin de son cycle de vie. La CMQ devra investir des sommes importantes d'argent pour le garder en fonction, le rajeunir et améliorer les systèmes de filtration réduisant la quantité de contaminants. Toutefois, les coûts élevés et investis réclament nécessairement une garantie d'approvisionnement de déchets pour avoir une certaine rentabilité et pour ne pas avoir investi "pour rien". Cette constatation va totalement à l'encontre du principe des 3 RV dont nous avons parlé depuis le début de notre rapport. Nous craignons également que si l'incinérateur vient "à manquer" de matières résiduelles à détruire, qu'on accepte les déchets des autres régions. Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas. Toutefois, que devons-nous faire avec celui que nous produisons à la tonne? L'argent qu'on investit dans l'incinérateur n'est, par conséquent, pas investi dans le changement qu'il faut absolument apporter à notre mode de consommation.

## **4.3 Les sites d'enfouissements sanitaires**

Les sites d'enfouissement sanitaires sont-ils moins nocifs que les émanations de l'incinérateur? Certains experts environnementaux disent qu'il est préférable d'enfouir les déchets plutôt que de les incinérer. En effet, ils affirment que l'enfouissement est moins néfaste. Cependant, la Politique québécoise sur la qualité de l'environnement est rendue très exigeante pour les sites d'enfouissement sanitaires afin d'enrayer la possibilité de contamination des sols et de la nappe phréatique par la lixiviation des déchets, les biogaz, etc. Pourquoi la Loi est-elle rendue aussi sévère si les problèmes de contaminations sont presque inexistantes?

Malheureusement, nous n'avons pas une réponse satisfaisante. Néanmoins, l'incinérateur existe déjà et il est en opération. Il a besoin de nouveaux investissements pour le garder fonctionnel et plus performant pour diminuer les émanations de contaminants dans l'air. Est-ce bien raisonnable d'envoyer tous nos déchets pêle-mêle au lieu d'enfouissement technique (LET) de St-Joachim?

Combien de temps pourra durer le site? Peut-être 15 ou 20 ans? Présentement, il a une capacité d'enfouissement de 50 ans pour les mâchefers et de 100 ans si nous enfouissons les cendres au site de Beauport (voir chapitre 3). Il y a plusieurs questions dont nous n'avons pas de réponse précise. Toutefois, un principe se dessine. Quelle que soit la décision qui sera prise, nous polluons.

#### **4.4 Réduction de la consommation et valorisation**

En somme, la meilleure solution serait de diminuer considérablement notre consommation de marchandises jetables et d'acheter des produits durables, réparables, recyclables. Ainsi, on diminuerait d'autant l'apport de déchets et par ricochet on générerait moins de pollution, car à moins d'atteindre l'objectif "zéro déchet", nous continuerons à polluer. Il ne faut pas essayer de se débarrasser visuellement et le plus vite possible de nos déchets, mais plutôt regarder les alternatives écologiques. Pourquoi transformer en pollution ce avec quoi on peut faire tout le contraire? Commençons par le commencement et valorisons nos déchets. À un autre plan, le temps alloué pour les consultations publiques demande à être analysé.

### **5. Les audiences publiques**

#### **5.1 La proposition du PGMR**

Le projet de PGMR fait la promotion des audiences publiques pour accentuer la participation des citoyens et des mouvements sociaux. Cependant, le laps de temps est écourté entre la consultation du projet de PGMR qui a été disponible à la même date que la première séance publique d'information, c'est-à-dire le 16 mars et la remise des mémoires qui doivent se remettre au moins 10 jours avant la séance des consultations publiques, c'est-à-dire à partir du 10 avril. Dans les faits, il y a entre les deux périodes environ un mois pour prendre connaissance du projet de PGMR de 463 pages, rédiger le mémoire et le remettre au secrétariat de la Commission.

Il devient difficile pour plusieurs citoyens et groupes sociaux qui voudraient intervenir d'allouer un temps suffisant pour la préparation d'un mémoire étoffé. Comment se fait-il que la CMQ obtienne une extension du ministre jusqu'en 2004 pour rédiger un projet de PGMR qui devait avoir lieu en 2003? Pourtant, le simple citoyen ou l'organisation communautaire n'a qu'un seul mois pour faire ses réflexions sur un projet aussi important.

#### **5.2 La proposition du GSVQ**

Nous demandons à la Commission de revoir le temps alloué pour la consultation publique. Dans l'avenir, on devrait offrir un laps de temps d'au moins 2 à 3 mois pour permettre aux citoyens et aux organismes sociaux ainsi qu'à tous les autres intervenants qui s'intéressent à un tel projet d'avoir du temps pour participer. En effet, les citoyens et les groupes ont l'opportunité de participer aux audiences publiques, mais ils doivent obtenir un délai raisonnable pour le faire. Il ne faut pas oublier

que la plupart des gens et des groupes qui participent à ces consultations le font bénévolement après leur travail.

Dans cette perspective, la Commission se doit de prendre en considération le facteur temps qui permettrait aux citoyens et aux groupes de participer en plus grand nombre avec un temps de réflexion approprié. Si toutefois, le processus de consultations publiques est réalisé dans le but de ne pas donner plus de temps aux citoyens, il s'agirait d'un important déficit démocratique pour la population de la CMQ.

# Chapitre 3

## ***Un site d'enfouissement additionnel pour Québec***

Dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, le choix d'un site d'enfouissement sanitaire est souvent la question qui amène le plus de difficultés. En effet, tout le monde produit des déchets, mais peu de gens veulent consentir à vivre à proximité d'un site d'enfouissement. Ce dilemme amène quelquefois les élus à prendre des décisions plus ou moins rationnelles en ne considérant pas l'ensemble de la problématique et coupant court au processus démocratique. C'est ce qui est arrivé avec le site d'enfouissement de Québec.

Pour le démontrer et proposer une solution de rechange, nous analyserons tour à tour les différents thèmes suivants : l'historique de l'enfouissement des déchets dans la région de Québec et le site de St-Tite, la problématique entourant le site d'enfouissement de St-Tite, l'étude préliminaire du site de Beauport et finalement nous présenterons nos conclusions.

### **1. L'historique de l'enfouissement pour Québec et le site de St-Tite**

#### **1.1 L'historique**

Vers 1983-1984, la Communauté Urbaine de Québec (CUQ) commence à envoyer ses matières résiduelles à St-Tite-des-Caps.

Par la suite, soit en 1991, les élus de la région de Québec, dans l'objectif de trouver un site d'enfouissement sur le territoire administratif de la CUQ, lancent une étude visant la recherche de sites potentiels d'enfouissement sanitaire à proximité de Québec. Le rapport qui en a résulté, de la firme Sauger groupe-conseil, porta sur plusieurs sites potentiels, dont quatre furent retenus pour analyse plus poussée. Ce sont les sites de Québec (dans les carrières en opération de Charlesbourg), St-Augustin, Val Bélair et Beauport dans la carrière désaffectée qui appartenait autrefois à Ciment St-Laurent, (voir description de chacun des sites, annexe A).

Cette démarche des élus de l'époque ne s'est pas rendue tellement loin, ceux-ci retraitant devant les contestations des résidents vivant à proximité de certains sites retenus (voir phénomène "Pas dans ma cour", annexe B).

## **1.2 Le site de St-Tite-des-Caps**

La CUQ a alors jeté son dévolu sur le site de St-Tite, malgré une opposition des citoyens de l'endroit. Par la suite, le site de St-Tite a connu un agrandissement qui a été désigné sous le nom de site d'enfouissement technique de St-Joachim parce qu'il empiète sur la municipalité voisine de St-Joachim. En 1992, une audience publique a eu lieu impliquant le Bureau d'Audience Publique sur l'Environnement (BAPE). Un an plus tard, un permis d'exploitation est délivré par décret gouvernemental, juste avant l'adoption d'une réglementation provinciale qui rendra les études d'impact environnementales obligatoires pour ce type de projet.

Le site d'enfouissement de St-Tite, appartenant à M. Gaston Leclerc, est ensuite vendu, en 1997, à la multinationale MATREC. Celle-ci a commencé alors à accepter des déchets de d'autres régions comme la Ville de Chicoutimi et certaines municipalités de la Rive-Sud. Cette nouvelle manière de faire ne plaisait pas aux administrateurs de l'ancienne Ville de Québec. C'est pourquoi, un peu plus tard, soit le 1 octobre 2000, la CUQ achète le site de St-Tite. Ceci constitua une étape importante dans l'épineux dossier du site d'enfouissement de la région de Québec.

Par la suite, soit dans le cadre du passage de la CUQ à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), on procéda à l'agrandissement du territoire administré par la région de Québec en y incluant entre autres la MRC de la Côte-de-Beaupré. Ce qui a permis aux élus d'affirmer par la suite que: "nous enfouissons maintenant nos déchets sur notre territoire".

Ce tableau a été complété, au passage, par l'allocation d'une "compensation" financière aux administrations locales de la Côte-de-Beaupré afin d'étouffer les derniers récalcitrants.

## **1.3 Absence de choix pour un site d'enfouissement à Québec**

L'historique du site se termine par l'absence d'apparition d'un véritable choix d'un site d'enfouissement pour la région de Québec dans le projet de PGMR. Comment, en effet, expliquer ce choix, si ce n'est à cause du refus des élus de revoir cette question discutée publiquement. De toute évidence, on nous met devant une situation de fait accompli pour ce qui est du choix d'un site d'enfouissement pour Québec. L'enfouissement n'est-il pas pourtant une composante extrêmement importante de la gestion des déchets? Peut-on affirmer que le site de St-Tite et de St-Joachim sont les meilleures solutions pour la gestion de nos déchets et de nos cendres, considérant l'ensemble des facteurs économiques, écologiques et sociaux? C'est ce que nous allons examiner sommairement ci-après.

## **2. Problématique**

Tout d'abord, le site de St-Tite-des-Caps est situé à une distance de 45.4 km du lieu d'incinération des déchets. Cette grande distance entre l'incinérateur et le site d'enfouissement occasionne des coûts

financiers importants à la Ville de Québec de l'ordre de \$450 000 par année pour 3 000 voyages de camions de 30 tonnes coûtant \$150 chacun.

Par ailleurs, le fait de transporter les résidus de l'incinérateur sur une distance de 90,8 km (aller-retour) apporte une augmentation substantielle des gaz à effet de serre. En effet, la pollution de l'air que produit les camions de la CMQ pour aller à St-Tite et en revenir est de 320 000 kg de CO<sup>2</sup>/an auquel il faut ajouter plusieurs autres polluants.<sup>7</sup>

En outre, le parcours de longues distances avec de lourds camions augmente les risques d'accidents routiers. C'est ainsi que, ces dernières années, il est survenu deux accidents majeurs avec les camions de mâchefers dans le secteur de St-Tite.<sup>8</sup>

De plus, il existe une problématique environnementale, car entre autres, le site de St-Tite-des-Caps est situé à proximité de la rivière Ste-Anne. Dans cette optique, le potentiel de risques est élevé, car si la nappe phréatique venait à être contaminée l'infiltration se propagerait jusqu'à celle-ci.

Ajoutons encore que la population de St-Tite et la MRC de la Côte-de-Beaupré se sentent obligées "d'endurer" nos ordures ménagères dans leur municipalité, alors que nous pourrions disposer des cendres de l'incinérateur dans un trou désaffecté qui est situé à proximité. À cet effet, nous avons observé que le site de Beauport mérite d'être étudié comme alternative.

### **3. Étude préliminaire du site de Beauport**

Nous avons étudié la possibilité d'enfouir les cendres de l'incinérateur dans le trou désaffecté de l'ancienne carrière de Ciment St-Laurent de Beauport, à la fois pour offrir une solution plus économique et écologique à la gestion des cendres de l'incinérateur et pour revaloriser l'ancienne carrière.

#### **3.1 Revalorisation du site**

L'ancienne carrière de Beauport a une superficie de 674,511 m<sup>2</sup> et une profondeur de 30 m. Aucune revalorisation n'a véritablement vu le jour pour ce trou aux parois très escarpées sur trois faces.

Il y a bien eu un projet, en 1998, de la *Société des Jardins Retrouvés* qui se donnait comme mandat de valoriser l'ancienne carrière de Ciment St-Laurent en effectuant une revégétation des lieux. Plusieurs démarches ont été entreprises, mais elles n'ont pas abouti à des résultats concrets. Mme Claire Giroux, présidente, de cet organisme à but non lucratif nous a confirmé que jusqu'à présent l'organisme n'a pas trouvé les appuis nécessaires pour démarrer son projet (voir le projet de la *Société des Jardins Retrouvés*, annexe C)

---

<sup>7</sup> Calculé à partir des données de : Chhèm, Chamrith, 2004, ingénieur, Ministère de l'Environnement, Service de la qualité de l'atmosphère.

<sup>8</sup> Delisle, Benoît, 2004, Communauté métropolitaine de Québec, responsable de l'incinérateur,

Récemment soit le 23 février dernier, un échange public au sujet de la valorisation de ce site a eu lieu entre le responsable du GSVQ et la porte-parole de la Commission consultative sur le schéma d'aménagement de la Ville de Québec. Dans le cadre de la consultation publique sur le projet de développement de la partie sud des terrains appartenant anciennement à Ciment St-Laurent, cette discussion a révélé qu'à la Ville de Québec aucun nouveau projet n'avait été imaginé ou proposé pour la revalorisation de ce trou.<sup>9</sup> Comment, en effet, remettre en valeur un trou pareil? On peut, sans grand chance de se tromper, affirmer que ça défie l'imagination ou tout au moins le réalisme.

C'est dans ce contexte que nous faisons l'étude sommaire de la revalorisation de la carrière désaffectée de Ciment St-Laurent, c'est-à-dire parce qu'il n'y a pas de solution de rechange. Autrement dit, les gens du voisinage ont le choix entre vivre à proximité d'un trou immense ou envisager un projet de comblement graduel. Pour ce faire, il existe très peu de possibilités, sauf les cendres produites par l'incinérateur.

Donc présentement, on peut affirmer que l'ancienne carrière n'a pas de projet actif ou prévisible de valorisation. D'où l'intérêt de se servir de l'ancienne carrière comme site de disposition des cendres de l'incinérateur. Dans cette optique, nous présentons sommairement les différents impacts.

### **3.2 Impacts négatifs**

Très peu d'impacts négatifs peuvent être attendus en utilisant ce site pour la disposition des cendres. En effet, il n'y aurait pas d'impact négatif au niveau des cendres elles-mêmes, puisqu'elles seront vraisemblablement inertes. Les cendres ne contiendront plus de matières organiques (actuellement environ 5% d'imbrûlées) suite à leur combustion plus complète et au retrait des matières organiques du flux des matières résiduelles, telles que prévu dans le projet de PGMR. Dans ce sens, les cendres n'auront pas d'odeur et ne dégageront pas de biogaz. Ce serait un peu comme si on enfouissait de la terre ou du sable, pour les résidants qui vivent à proximité de cette carrière.

En outre, l'accès au site est facilité par l'autoroute de la Capitale via un chemin appartenant à la carrière. De plus, celle-ci est accessible également par l'autoroute Dufferin/Montmorency puis dans la direction ouest par l'autoroute Félix Leclerc. Les deux autoroutes donnent à peu près la même distance entre l'incinérateur et la carrière.

Ajoutons également qu'il n'y aurait pas d'augmentation notable du niveau de bruit, puisqu'il serait absorbé par le trafic actuel qui circule sur les autoroutes. Par opposition, les impacts positifs seraient considérables.

### **3.3 Impacts positifs**

L'impact positif le plus important est la revalorisation de la carrière désaffectée de Ciment St-Laurent. En effet, ce projet donne un avenir à ce trou désaffecté en pleine ville qui est actuellement

---

<sup>9</sup> Roy, Louise, présidente de la Commission consultative sur le schéma d'aménagement de la ville de Québec.

comme une immense plaie. De plus, la création d'un parc amènerait à long terme une "plus-value" à tout le secteur.

Un autre impact positif à trait à des économies financières appréciables, puisque l'ancienne carrière de Ciment St-Laurent se trouve à proximité de l'incinérateur (8,8 km). L'économie serait de l'ordre de \$350 000/an pour le transport. Sur un horizon de 50 ans c'est \$18 M de récupérés, lesquelles sommes pourraient être investies, par exemple, dans la réduction des matières résiduelles.

Les bénéfices environnementaux seraient également importants par la réduction des gaz à effet de serre. En effet, il serait possible de réduire de 250 000 kg de CO<sup>2</sup>/an<sup>10</sup> ou un équivalent de 1,25 M de véhicule-km des gaz produits. En outre, les risques d'accidents routiers pourraient être réduits de 80%, car le trajet passerait de 45,4 km à 8,8 km.

On pourrait de plus envisager une revalorisation de l'endroit à moyen terme, dans la partie nord et dans la partie ouest sur les plateaux en créant un parc pour les résidents du secteur. Celui-ci pourrait être agrandi graduellement à mesure du comblement du trou.

Ensuite, la gestion des cendres s'effectuerait sur le territoire plus central de la CMQ, au lieu de se faire dans une région excentrique aux limites actuelles de la nouvelle Ville de Québec laquelle a fait l'objet d'une annexion récente. Par conséquent, la grogne et la réprobation des citoyens de St-Tite-des-Caps et des environs seraient moindre, car ceux-ci n'auraient plus l'impression de servir de poubelle pour la Ville de Québec.

En outre, le site de St-Tite aurait une durée de vie de 50 ans de plus qu'actuellement. Dans cette même perspective, l'ancienne carrière de Beauport aurait également une durée de vie à très long terme.

### **3.4 Exigences nécessaires pour le développement de ce site**

Naturellement, l'établissement d'un nouveau site d'enfouissement apporte des dépenses. Tout d'abord, une étude d'impact environnementale et une consultation publique seraient nécessaires.

Dans la prévision des coûts, il y a également environ 500 m de chemin à construire reliant la section à partir de la rue Labelle et rejoignant la route de descente dans la carrière. Un autre coût est celui des écrans visuels autour de l'excavation. Pour ce qui est de la gestion du site proprement dit, les coûts seraient équivalents à ceux de St-Tite.

Malgré le travail à effectuer, ce projet de création d'un site de disposition des cendres à Beauport devrait être intégré dans le plan de gestion des matières résiduelles, car les impacts positifs seront plus grands à tous les points de vue que les impacts négatifs.

---

<sup>10</sup> Calculée à partir des données de : Chhèm, Chamrith, 2004, ingénieur, Ministère de l'Environnement, Service de la qualité de l'atmosphère.

## Conclusion

Il peut paraître contradictoire que le Groupe de la simplicité volontaire de Québec, qui est un groupe ayant à cœur l'environnement, propose un site de disposition des cendres en ville. Toutefois, la gestion du site d'enfouissement se fait présentement bien loin des limites de la nouvelle Ville de Québec laquelle en est la principale utilisatrice du site de St-Tite.

D'une part, il existe peu impacts négatifs puisque les cendres sont inertes et que le bruit serait dilué dans la circulation des camions sur l'autoroute donc pas de dérangement aux résidents. D'autre part, les impacts positifs sont multiples. En effet, des économies financières, des bénéfices environnementaux et la revalorisation d'un trou désaffecté ne sont que les principales conséquences positives.

Dans cette optique, il serait bon de changer l'expression du site d'enfouissement technique par l'énoncé **d'un site de disposition des cendres**. En effet, le premier réfère immédiatement à l'enfouissement des déchets pêle-mêle donnant la vision désagréable des ordures ménagères qui possèdent des odeurs nauséabondes ce qui n'est pas le cas pour l'enfouissement des cendres. Ainsi, l'expression de site de disposition des cendres donne un impact plus positif quand on pense que le site contiendra uniquement des mâchefers venant de l'incinérateur et non pas la vision d'horreur des ordures ménagères enfouit dans la Ville de Beauport.

En somme, il est normal à première vue d'être réticent et soupçonneux par rapport à un tel projet. Toutefois, c'est dans un esprit de bénéfices pour tous, incluant l'environnement, que le GSVQ présente ce projet. Évidemment, il nécessite d'être repris et étudié en détail par des experts afin de préciser plusieurs éléments. Cependant, cette analyse sommaire fait ressortir qu'une telle alternative est réaliste et possiblement avantageuse à plusieurs points de vue. Il ne faudrait pas "jouer à l'autruche" de peur d'affronter le réflexe "Pas dans ma cour." Par ailleurs, le choix du site d'enfouissement devrait être inclus dans le projet de PGMR afin d'y étudier les multiples caractéristiques économiques, environnementales et sociales. En effet, c'est l'ensemble des impacts et non pas la satisfaction d'une poignée d'électeurs qui doit servir de guide pour décider le meilleur endroit pour l'enfouissement des déchets et en particulier pour les cendres.

# Recommandations générales et spécifiques

Le comité du GSVQ, qui a travaillé à ce mémoire pour le projet de PGMR, a analysé depuis le début de février les multiples facettes de la gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel. Dans le but d'alimenter sa réflexion plusieurs publications ont été consultées. Par exemple, le rapport du Bape de 1992, le premier plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté urbaine de Québec (CUQ), *Strategic Waste Prevention* de l'OCDE, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 ainsi que plusieurs ouvrages spécialisés, articles scientifiques et documents officiels, ont permis d'envisager une vue d'ensemble de la gestion des déchets. En outre, notre groupe a bénéficié spécialement au niveau de la prévention des déchets de l'expérience de Pascal Grenier l'actuel responsable du GSVQ. Cette expertise additionnelle, nous a aidé à poursuivre notre réflexion sur la réduction des déchets et la mise en valeur des matières résiduelles. De ce constat et de notre travail pour le mémoire, nous avons synthétisé tour à tour les recommandations générales puis celles plus spécifiques.

## 1. Recommandations générales

1. Les programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation sont les moyens les plus importants visant la prévention des déchets. La CMQ veut y consacrer 1,3M\$/an ce qui est excellent. Cependant, il n'y a pas de répartition prévue par thème, ni de proposition concrète pour réaliser ces programmes. Nous recommandons une répartition de 25% par domaines (réduction, réemploi, recyclage et compostage).
2. La réduction à la source est souvent l'enfant pauvre des programmes de gestion des déchets. C'est le cas aussi du projet déposé par la CMQ. La réduction devrait prendre la forme de réduction de la consommation, dématérialisation de la consommation et pour y arriver un programme d'éducation à la consommation qui devrait être mis en place. Une priorité devrait être consacrée à cette question. De plus, on devrait dépasser la contradiction qui veut que la réduction de la consommation nuit à l'économie.
3. Le réemploi permet de réduire les déchets et il accroît le mieux-être des populations sans l'addition de ressources supplémentaires. Depuis longtemps, plusieurs organisations caritatives et plus récemment d'entreprises privées se spécialisent dans le réemploi. Le projet de PGMR propose la création de 11 éco-centres pour centraliser la collecte de tous les produits réutilisables pour en faire une "réallocation" aux organisations. C'est un manque de réalisme d'envisager d'aider le secteur du réemploi par un système de centralisation des produits. Comment gérer convenablement toutes ces marchandises disparates? Nous recommandons que la CMQ dynamise les ventes, donne de la formation aux employés de ce secteur, favorise la coordination entre les organismes et qu'elle soutienne la recherche et le développement dans ce domaine.
4. Le recyclage a toujours été privilégié à la CMQ dans la hiérarchisation des 3 RVE. De plus, elle propose d'introduire les bacs roulants, d'optimiser la fréquence des collectes, et d'effectuer des

programmes intensifs d'éducation. Notre groupe pense que les bacs roulants à grand volume devraient être implantés, qu'il faut introduire une forme de réglementation obligeant la participation au recyclage et de soutenir la recherche et le développement pour accroître le nombre de matières recyclables.

5. La Ville de Québec projette d'installer graduellement une 3<sup>e</sup> voie pour les matières putrescibles et de les transformer dans un centre régional de compostage. Cependant, nous ne sommes pas convaincu que le compostage municipal soit rentable. Nous suggérons qu'un essai pilote soit effectué avant d'établir une collecte à la grandeur du territoire. Néanmoins, nous pensons que le compostage domestique demeure une solution rentable, facile à faire avec un minimum d'information. Notre groupe a développé un système de Compostage Simplicité (SCS) peu dispendieux dont le composteur et les accessoires sont fabriqués en grande partie de surplus des ICI. Nous recommandons que le compostage domestique soit appliqué pour les résidences unifamiliales et pour les multilogements. En outre, la recherche et le développement doivent être soutenus par la CMQ pour trouver des marchés pouvant accueillir à bon prix le compost municipal et le compost des boues des stations d'épuration.

## **2. Recommandations spécifiques**

1. La réduction des déchets et la prévention sont les éléments les plus importants d'un bon plan de gestion des matières résiduelles.
2. L'objectif de la réduction des déchets devrait être au minimum de 1%/an et la population doit être sensibilisée et éduquée sur l'importance de la réduction à la consommation.
3. La réduction des déchets doit passer indubitablement par la réduction de la consommation.
4. La réduction de la consommation s'effectue en réduisant l'exposition à la publicité.
5. Le gaspillage de tonnes de papier s'estompe si les citoyens utilisent le Web pour payer plusieurs factures.
6. Les sacs de magasinage en tissus réduisent l'usage de plusieurs milliers de sacs de plastique.
7. Les photocopies recto/verso sont une bonne habitude à développer pour réduire la quantité de recyclage de papier.
8. Les citoyens n'ont besoin que d'un seul bottin téléphonique. La logique d'affaires de Bell et Télus est inappropriée.
9. La dématérialisation de la consommation est une option intéressante qui remplace les achats matériels par des achats immatériels. Il faut éduquer la population à ce principe.

10. Le partage des biens matériels et les services de location et de prêts permettent de réduire la consommation de produits que nous n'utilisons que périodiquement.
11. Les achats responsables doivent devenir une préoccupation et un questionnement chez les consommateurs. Le produit est-il durables, recyclables, réparables? Ces critères doivent orienter les achats matériels.
12. La dynamisation des ventes des ressourceries, des friperies, etc. doit être un objectif ciblé par la CMQ pour diminuer les préjugés entourant la vente de ces produits.
13. La CMQ devrait organiser un réseau d'entraide des acteurs qui oeuvrent dans le domaine du réemploi.
14. Les éco-centres ne devraient pas être créés. Les sommes d'argent récupérées devraient être versées en guise de subventions ou en fournitures de locaux, meubles, ordinateurs, camions, etc., aux organisations caritatives et d'économie sociale oeuvrant dans le réemploi.
15. La sensibilisation et l'éducation envers les achats usagés devraient faire partie d'une large campagne d'information récurrente de la part de la CMQ.
16. Des journées d'étude et de formation devraient être organisées pour les gestionnaires et pour les employés du domaine de réemploi.
17. La recherche et le développement devraient être soutenus pour comprendre le succès de certaines entreprises pendant que d'autres vivent (dans le réemploi).
18. Les bacs roulants sont une amélioration pour la protection des matières recyclables et de plus ils peuvent réduire la fréquence des collectes. La CMQ se doit de l'implanter.
19. Il faudrait instaurer une nouvelle méthode de collecte des déchets recyclables dans les multilogements.
20. La création d'une police du recyclage serait souhaitable pour surveiller les ordures et donner des amendes aux citoyens qui ne recyclent pas.
21. La CMQ devrait subventionner la totalité du matériel de compostage domestique pour les propriétaires.
22. L'herbicyclage est une bonne mesure réglementaire, mais il faudrait refuser de ramasser les sacs des résidus verts contenant du gazon.
23. Les feuilles des arbres devraient être partagées entre voisins qui ont besoin de "bruns" pour leur compostage domestique.
24. Une étude sur le coût-bénéfice devrait être faite pour analyser s'il est rentable d'effectuer la cueillette des arbres de Noël.

25. Les boues des stations d'épuration mécanisées ne devraient plus être séchées puis incinérées, mais utilisées pour faire du compost.
26. Les broyeurs à déchets doivent être interdits sur le territoire de la CMQ.
27. La collecte du compostage municipal devrait s'effectuée avec des sacs de plastique qui seront déposés par les citoyens dans leur bac destiné à cette fin.
28. Les études sur la surconsommation devraient être effectuées pour trouver des alternatives économiques à cette problématique.
29. Les ICI qui perfont dans la mise en valeur des matières résiduelles doivent être honorés par la Chambre de Commerce de Québec, le CLD, etc.
30. Les bacs bleus ou roulants doivent rester sur place comme une partie intégrante de la résidence et devront donc rester sur place lors d'un déménagement.
31. Le temps de participation pour les audiences publiques devrait être prolongé de 1 à 3 mois.
32. Le débat public devrait être ouvert sur la possibilité d'un site d'enfouissement des cendres situé tout près de l'incinérateur.

## Conclusion

Le projet de PGMR représente un travail considérable. Il comprend des points forts et des points plus faibles. De façon générale, cependant, on y a remarqué l'émission de beaux principes dans les prémisses, lesquelles sont loin de se matérialiser toujours par la suite, dans des gestes concrets correspondants.

Parmi les points forts, nous avons noté d'abord un budget considérable soit environ 1,3 M\$/an dans des programmes de sensibilisation et d'information. Un autre bon point est l'introduction des bacs roulants grand format pour la collecte des matières recyclables, ce qui permettra d'espacer les collectes et ainsi réaliser des économies importantes. Parmi les bons coups, nous avons aussi noté l'herbicyclage et la réglementation qui y est attachée.

Les points faibles sont, cependant, nombreux et comprennent d'abord l'absence presque complète de réflexion et de mesures concrètes proposées pour orienter les actions des différents acteurs dans leurs programmes de sensibilisation et d'information. De même, le projet d'introduire une troisième voie dans la collecte porte-à-porte pour les matières putrescibles apparaît séduisante à première vue pour augmenter les performances de récupération. Toutefois, la réflexion et les mesures proposées, telles que montrées dans le projet et les réponses obtenues à nos questions lors des séances publiques d'information, ne résistent pas à une analyse critique, même sommaire. Cet aspect nous apparaît tout simplement bâclé. Comment peut-on lancer une population de plus de 500 000 personnes dans un projet aussi risqué, sans avoir plus de solutions concrètes à proposer? Dans quelques mois ou années, on aura beau jeu de reprocher aux écologistes de nous avoir lancé dans un projet irréaliste. Concernant l'avenir des boues des stations d'épuration, les solutions proposées ne sont tout simplement pas conséquentes avec l'objectif de valorisation optimum et constitue une "perte de richesse naturelle" considérable. Un autre point faible important qui peut avoir des conséquences graves sur tout le domaine du réemploi, est l'introduction de la centralisation des collectes par l'entremise des éco-centres, puis la "réallocation" par la suite aux organismes. Ceci est une orientation structurelle déconnectée de l'expérience pratique et qui peut signer "l'arrêt de mort" de l'efficacité potentielle de cet important domaine de la prévention des déchets. Finalement, le dernier point faible est le peu d'incitatifs réglementaires pour appuyer les initiatives. La démarche essentiellement volontaire a démontré, à multiples reprises, ses limites et nous croyons que socialement, nous sommes vraiment rendus à un autre niveau, particulièrement avec le recyclage.

Au delà de ces points forts et de ces points faibles, le projet tout entier visant un objectif de 60% de réduction des déchets ne nous apparaît pas réaliste, surtout dans un échéancier de 4 ans. D'ailleurs, nous nous interrogeons sérieusement sur la volonté réelle des gouvernements locaux de rencontrer les objectifs provinciaux. À ce sujet, notre petite expérience de groupe avec des choses aussi simples que nos objets écologiques (sacs de magasinage en tissus et composteurs principalement) nous ont laissé entrevoir que le domaine de la revalorisation des surplus ICI en particulier, offre de grands potentiels et que très peu de gens ou d'organisations ne s'y sont véritablement intéressés.

De plus, la nouvelle Loi provinciale (102) taxant les emballages ouvre une voie d'espoir par les sommes qu'elle rendra disponible. En particulier, l'opportunité pour les médias de "payer leur

contribution" par de l'espace publicitaire offre une belle occasion pour y réaliser des programmes d'éducation et de sensibilisation d'envergure, en particulier à la réduction de la consommation.

Finalement, le domaine de la recherche, même effectué localement, devrait être développé pour ouvrir des horizons, spécialement dans les domaines de la consommation et de ses relations avec le bonheur, du développement de méthodes de travail en rapport avec le réemploi et de l'ouverture des marchés pour les matières recyclées et le compost.

# Annexe A

## Les autres sites potentiels d'enfouissement sanitaire

Le GSVQ a choisi d'étudier particulièrement le site de Beauport, mais présente ici les trois autres sites sélectionnés par Sauger groupe-conseil en 1991 pour la Communauté urbaine de Québec.<sup>11</sup>

Le **site F à Québec** avait été retenu pour la disposition des mâchefers. D'une part, les désavantages se décrivaient en raison de la proximité du milieu urbain, d'une perturbation des activités industrielles et d'une imperméabilisation requise. D'autre part, les avantages s'envisageaient par une excellente capacité d'enfouissement, le site proche de l'incinérateur, une zone tampon facile à construire, un coût d'exploitation inférieure à la moyenne à cause de la hauteur de remblai possible.<sup>12</sup>

Le **site A à St-Augustin** avait été envisagé comme le site complétant le site F à Québec pour les matières résiduelles qu'on ne pouvait pas acheminer à ce site. D'un côté, les désavantages sont nombreux en voici quelques-uns des plus importants : nappe phréatique affleurante et sol perméable, puits d'eau potable à proximité, chemin d'accès à usage local et bordé de résidences et grande distance de l'incinérateur. D'un autre côté, les atouts sont une très grande superficie utile, faible densité de la population aux alentours (milieu rural), des vents dominants favorables et le site facilement dissimulable par un boisé.<sup>13</sup>

Le **site C de Val-Bélair** possède selon la firme Sauger plusieurs atouts et peu d'handicaps. Cependant, un des handicaps (prise d'eau) est décisif. D'une part, les principaux atouts se définissent ainsi : une très grande superficie utile, un éloignement des résidences, un chemin d'accès de qualité et un réseau d'égouts à proximité. D'autre part, les handicaps sont la présence en aval d'une prise d'eau pour la Ville de Québec et le sol perméable.

En somme, chaque site potentiel d'enfouissement possède des handicaps et des atouts. A priori, il n'existe pas de site d'enfouissement idéal. Mais, il y a une responsabilité sociale face aux tonnes de matières résiduelles que nous produisons. Nous devons évaluer nos choix de gestion des déchets dans un esprit de solidarité avec les générations futures. En fait, des questions telles que : Quelles seront les conséquences de notre site d'enfouissement technique ou de notre site de disposition des cendres sur la qualité de l'environnement de l'air, de l'eau, du sol, etc.? Dans quel état laisserons-nous les ressources naturelles non renouvelables, renouvelables? De multiples questions surgissent sur les conséquences de nos actes présents qui affecteront inévitablement l'environnement future. Il faut éviter la vision à court terme, car la planète possède un écosystème fragile et interdépendant.

---

<sup>11</sup> Sauger groupe-conseil Inc, 1991, *Qualification des sites potentiels d'enfouissement sanitaire territoire de la CUQ*, Québec, Service de l'Environnement, VI-2 p.

<sup>12</sup> Ibid., pp. IV-17 à 19.

<sup>13</sup> Ibid., p. IV-10.

## Annexe B

### Le phénomène "Pas dans ma cour"

Tout d'abord, le phénomène "Pas dans ma cour" s'interprète comme un choix irrationnel, c'est-à-dire que les citoyens savent qu'ils génèrent une grande quantité d'ordures ménagères, mais du même souffle ils ne veulent pas entendre parler d'avoir un site d'enfouissement sanitaire dans leur milieu de vie. Cette interprétation n'est pas tout à fait exact. En effet, la plupart des gens sont plus instruits et mieux informés sur les complications entourant un site d'enfouissement telles que la pollution de l'air par des odeurs nauséabondes, la pollution du sol par l'infiltration et la décomposition des déchets, la pollution du bruit par le va et vient incessant des véhicules lourds, la d'évaluation des propriétés voisines d'un site, etc.

Dans cette optique, il est tout à fait rationnel de ne pas vouloir un site d'enfouissement sanitaire dans son milieu immédiat de vie. En outre, les citoyens vont se méfier des experts arrivant avec leurs valeurs scientifiques qui auront souvent tendance à minimiser les risques reliés à une nouvelle technologie. Par exemple, l'expert est-il en conflit d'intérêt? Écoute-t-il les autres opinions ou seulement celui des experts? A-t-il tendance à réduire les conséquences? La nature du projet est-il risqué? Ces facteurs aident à entretenir une réaction "Pas dans ma cour". Dans cette optique, toutes ces craintes légitimes aident à entretenir ce phénomène. Pour contrer ce sentiment de menace, il faut une information soutenue auprès de la population, de la sensibilisation à la problématique de la gestion des déchets, des consultations publiques pour entendre les différents points de vue et les appréhensions face à l'aménagement d'un site d'enfouissement.

De plus, la création d'un climat de confiance passe par une participation active d'un groupe de citoyens qui surveille les travaux et la gestion du site. La formation d'un comité de vigilance ainsi que la possibilité de compensations financières peuvent être un atout important pour les citoyens mécontents qui veulent déménager. De même la création éventuelle d'un parc pour restauration du site à long terme peu devenir un plus pour le milieu. Dans cette dernière optique, il faut autant que possible envisager une restauration graduelle pour permettre aux citoyens d'en avoir des bénéfices à court ou à moyen terme.

Le phénomène "Pas dans ma cour" est une réaction complexe où il existe plusieurs dimensions. Les forces à la fois rationnelles et irrationnelles du phénomène "Pas dans ma cour" sont telles que sa gestion demande une grande cohésion institutionnelle, car ce phénomène peut porter nos élus à prendre des avenues n'apportant pas nécessairement l'établissement d'un site optimal.<sup>14</sup>

---

<sup>14</sup> Guay Louis, Imbeau Louis, Lemieux Vincent, Mercier Jean, 1991, *La dynamique socio-politique de la réaction Pas dans ma cour : problématique de recherche pour le cas du Québec*, Ste-Foy, Université Laval.

## Annexe C

### Le projet de la Société des Jardins Retrouvés

Cet organisme à but non lucratif fut incorporé sous le nom de *Société des Jardins Retrouvés* en août 1998. Son mandat consistait à réhabiliter et à revégéter la carrière désaffectée de Ciment St-Laurent à Beauport.

Dans les trois premières années d'incorporation de cette société, plusieurs démarches ont été effectuées pour faire avancer leur projet des jardins. Après la vente des actifs de Ciment St-Laurent aux Investissements René St-Pierre Ltée en juillet 2001, il y a eu deux rencontres avec les nouveaux propriétaires ainsi que plusieurs rencontres avec différents élus.

Toutefois, ces rencontres n'ont pas aidé à concrétiser leur mandat de réhabilitation de la carrière. Au contraire, les interventions ont été de plus en plus espacées vers la fin de l'année 2002.<sup>15</sup> Ajoutons encore que durant l'année 2003, il n'y a eu que deux interventions pour faire avancer leur projet.

Bref, le mandat de la *Société des Jardins Retrouvés* qui était un projet d'envergure de valorisation de la carrière de Ciment St-Laurent n'a pas trouvé les appuis nécessaires tant au niveau financier que politique. Dans ce sens, leur mandat est devenu avec les années un projet désuet.

---

<sup>15</sup> Giroux, Claire, 2004, Historique des activités de la Société des Jardins Retrouvés.

**Ajout : Lettre de présentation :**

*Chers membres du C.G. du GSVQ,*

*Tel qu'annoncé la semaine dernière, vous trouverez ci-joint le mémoire sur la gestion des déchets préparé par le Comité sur les matières résiduelles du GSVQ. Notre comité de 4 personnes (Loriane Thibodeau, Danaé Lussier, une personne qui préfère ne pas s'identifier et moi-même), soutenues par notre stagiaire Sylvie Rouillard a produit un volumineux rapport de près de 50 pages. Les membres du comité ont fourni un effort considérable et je tiens à les remercier en mon nom personnel et au nom de tout le c.g.*

*Vous êtes invités à le commenter et à faire partager votre point de vue à ce sujet avec le comité réalisateur, lors d'une réunion scédulée expressément à cette fin, le 8 avril prochain au Centre Mgr de Laval (Salle derrière le Petit Salon) à 19h00. Le C.G. devrait accepter officiellement ce rapport lors de cette soirée, car nous devons le déposer à la commission de la CMQ le 16 avril. Je vous invite à ne faire que des commentaires assez généraux de contenu et de forme, la révision syntaxique ayant été confiée à Clarisse Gamache une ancienne enseignante et nouvelle bénévole.*

*Même si ce rapport est très intéressant et pourra éventuellement constituer, après la consultation de la CMQ, la position du GSVQ sur les déchets, vous ne vous sentirez peut-être pas le courage de vous attaquer à 50 pages. Si c'est votre cas, je vous invite à réviser les 4 textes synthèse, d'environ 1 page chacun, qui vous seront acheminés la semaine prochaine (mercredi ou jeudi) et qui seront éventuellement soumis au journal Le Soleil pour publication dans la rubrique "Opinion du lecteur".*

*Merci de votre collaboration et bonne lecture*

*Pascal*